

# DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION

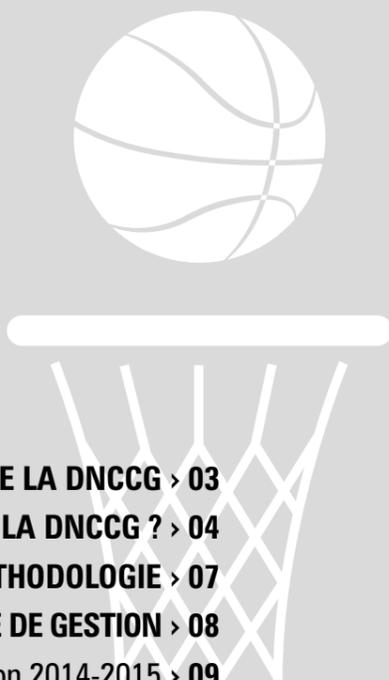


↓ Adrien MOERMAN, MVP de PRO A 2015, et Florent PIETRUS, meilleur défenseur de PRO A, dans une lutte acharnée pour le rebond  
© BELLENGER / IS / LNB



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS CUMULÉS  
DES CLUBS ENGAGÉS EN CHAMPIONNATS DE PRO A ET DE PRO B  
**SAISON 2014-2015**

Exercice clos au 30 Juin 2015



**PRÉSENTATION DE LA DNCCG > 03**  
**QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DNCCG ? > 04**  
**MÉTHODOLOGIE > 07**  
**ÉDITO DE LA DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION > 08**  
 Les clubs professionnels de Basket Saison 2014-2015 > 09  
 Résultats sportifs > 10

**COMPTES ANNUELS PRO A > 11**  
 Compte de résultat cumulé de la PRO A > 12  
 Situation nette de la PRO A > 13  
 Les produits d'exploitation > 15  
 Les charges d'exploitation > 19  
 Résultats financier et exceptionnel > 21  
 Corrélation entre résultats sportifs  
 et gestion financière > 22  
**COMPTES ANNUELS PRO B > 24**  
 Compte de résultat cumulé de la PRO B > 25  
 Situation nette de la PRO B > 27  
 Les produits d'exploitation > 28  
 Les charges d'exploitation > 31  
 Résultats financier et exceptionnel > 33  
 Corrélation entre résultats sportifs  
 et gestion financière > 33  
**FOCUS SUR LES BUDGETS DES CLUBS  
 POUR LA SAISON 2015-2016 > 34**  
**À PROPOS DE LA LIGUE NATIONALE  
 DE BASKET > 35**

**TAB**  
**LE**  
**DES**  
**MAT**  
**IERES**

**PRÉSENTATION  
DE LA DNCCG**

**Qu'est-ce que la DNCCG ?**

Conformément à l'article L.132-2 du Code du Sport et aux règlements de la Ligue Nationale de Basket (Article 30), la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Les moyens mis en œuvre par la DNCCG sont notamment :

- L'indépendance, rappelée dans l'article du Code du Sport précité ;
- La compétence technique, primordiale compte tenu de la complexité des dossiers :
  - Un choix de travailler avec un prestataire, cabinet d'expertise comptable indépendant ;

- Une composition de Commission garantissant une connaissance fine du basket professionnel.

- Un cadre réglementaire pertinent et adapté, qui doit évoluer régulièrement afin de s'adapter aux modifications du contexte.

**OBJECTIFS :**

- Assurer la pérennité des associations et sociétés sportives
- Favoriser le respect de l'équité sportive
- Contribuer à la régulation économique des compétitions
- Évaluer la santé financière actuelle et future des clubs

**DIRECTION NATIONALE  
DU CONSEIL ET DU  
CONTRÔLE  
DE GESTION**



*Cyrille Muller*  
Président de la DNCCG

**Composition des organes :**

**CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE GESTION**

5 membres indépendants des clubs désignés par le Comité Directeur de la LNB

*Cyrille Muller*  
Président de la DNCCG



*Bernard Coron*      *Jean-Christophe Jonon*



*Michel Leblanc*      *Jean-François Mandroux*

+  
Les 3 membres de la Commission de Contrôle de Gestion

**COMMISSION DE CONTRÔLE  
DE GESTION**

3 membres désignés par la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s) indépendant(s) d'expertise comptable



*Philippe Ausseur*  
Président de la Commission de Contrôle de Gestion



*Thalie Fougère*      *Frédéric Moisant*

**COMMISSION D'HOMOLOGATION  
ET DE QUALIFICATION**

*Cyrille Muller*  
Président de la DNCCG

*Philippe Ausseur*  
Membre de la Commission de Contrôle de Gestion



*Mathieu Maisonneuve*  
Membre de la Commission Juridique et de Discipline



*Olivier Molina*      *Didier Primault*  
Administratif de la LNB      Expert en droit social

**Effectif permanent de la DNCCG :**



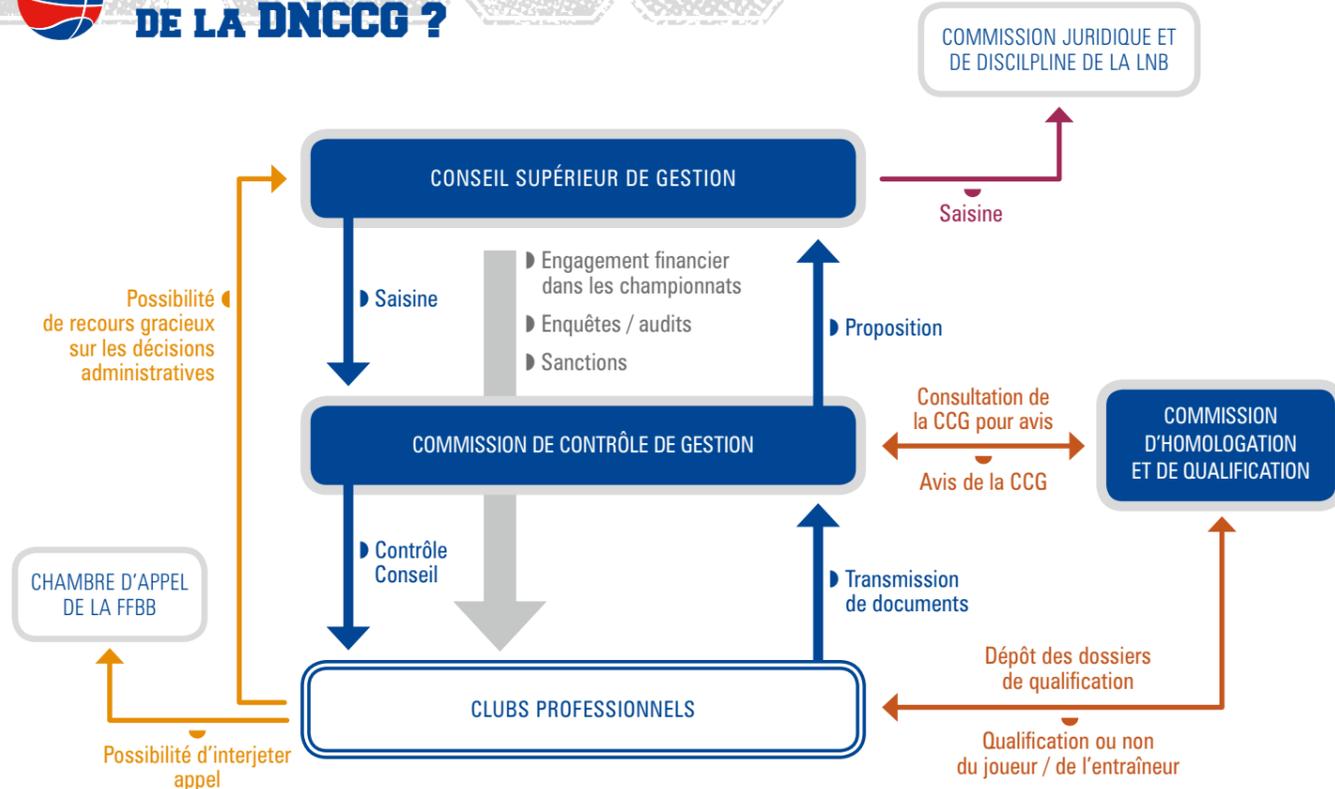
*Marie Dvorsak*  
Contrôleur de gestion

*Olivier Molina*  
Responsable juridique

Les membres de la DNCCG souhaitent remercier Monsieur Alain Pelletier, membre du Conseil Supérieur de Gestion entre les saisons 2003-2004 et 2014-2015, pour le travail accompli et son investissement au sein de la Commission.



## QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DNCCG ?



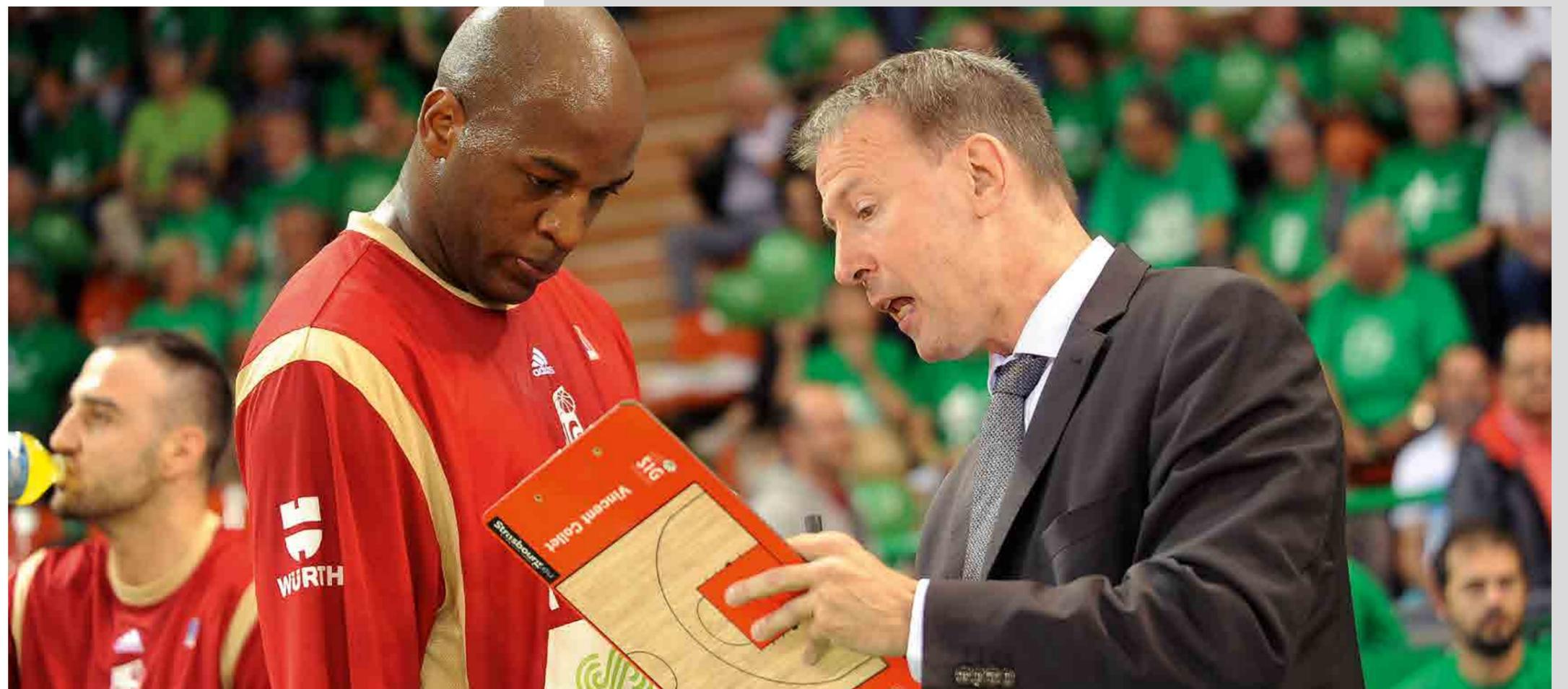
La répartition des rôles et des responsabilités entre les différentes instances de la DNCCG est précisée dans les règlements de la LNB :

**1/ La Commission de Contrôle de Gestion** analyse les dossiers des clubs professionnels :

- Assure une mission d'information et de contrôle du respect, par les clubs, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements ;
- Examine la situation financière des clubs ;

Chaque club professionnel (PRO A et PRO B) est reçu au moins une fois par an à la fin du championnat en mai pour permettre à la Commission de Contrôle de Gestion d'apprécier la situation financière du groupement sportif de la saison en cours, comprendre les principes de construction budgétaire de la saison à venir et valider sa participation aux compétitions organisées par la LNB.

- Conduit des audits sur place et sur pièces ;
- Fournit les éléments permettant la production du bilan et du compte de résultat du basket professionnel masculin ;
- Propose des évolutions des règlements et du plan comptable applicable au basket professionnel masculin.



**2/ Le Conseil Supérieur de Gestion** assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion. Il est le garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB. En outre, il est l'instance habilitée à diligenter des contrôles et à prononcer des sanctions.

Depuis sa création en 2003, la DNCCG a toujours souhaité délivrer une assistance et un conseil auprès des clubs professionnels, comme symbolisé par le premier « C » de son sigle. Cette mission se concrétise au quotidien par une assistance permanente sur les problématiques comptables, financières, sociales et fiscales. Ce soutien quotidien est assuré grâce notamment à la présence au sein de la LNB des salariés permanents au contact des clubs et des membres de la Commission de Contrôle de Gestion.

**3/ La Commission d'Homologation et de Qualification** a pour missions :

- Homologation des contrats de travail des joueurs / entraîneurs ;
- Qualification des joueurs / entraîneurs ;
- Conseil juridique auprès des clubs pour la rédaction des contrats et / ou sur la résolution de problématiques liées aux contrats ;
- Interprétation des règlements ;
- Contrôle relatif aux titres de séjours et immatriculation à la Sécurité Sociale des joueurs étrangers (hors UE et EEE) ;
- Traitement des dossiers JFL (octroi du statut et demandes de dérogation).



↑ TJ CAMPBELL et Jamal SHULER attendent, anxieux, le verdict du ralenti vidéo  
© JSF Nanterre - Claire MACEL

↓ Ali TRAORE et Vincent COLLET parlent tactique (STRASBOURG IG)  
© LNB / IS

## Le bilan d'activité de la DNCCG pour la saison 2014-2015

### Activité du Conseil Supérieur de Gestion et de la Commission de Contrôle de Gestion

#### Bilan des réunions

- 9 réunions plénières
- 14 réunions à distance (conférence téléphonique ou consultation par mail)

En mai 2015 : audition par la Commission de Contrôle de Gestion de tous les clubs de PRO A et PRO B pour la présentation de l'estimé des comptes au 30 juin 2015 et le budget prévisionnel pour la saison 2015-2016

En janvier 2015 : session de formation de l'ensemble des Responsables Administratifs et Financiers des clubs de PRO A et PRO B (32 clubs présents) sur des sujets juridiques, comptables et financiers

#### Bilan des auditions

29 clubs convoqués pour audition devant le Conseil Supérieur de Gestion

- suite à l'analyse des comptes clôturés au 30 juin 2014
- suite à l'analyse des situations intermédiaires en mars 2015
- pour motif disciplinaire

#### Mesures ou sanctions

- sanction disciplinaire de deux victoires au classement pour un club de PRO B (sanction ramenée à une victoire assortie d'une victoire avec sursis par la Chambre d'Appel de la FFBB)
- sanction disciplinaire d'une victoire au classement pour un club de PRO B (décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours)
- sanction disciplinaire d'une victoire avec sursis au classement pour un club de PRO A et pour un club de PRO B (décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours)
- amendes pour un montant total de 58 640 €

### Activité de la Commission d'Homologation et de Qualification

#### Nombre de contrats homologués pour la saison 2015-2016

	PRO A	PRO B
Contrats au 30/06 signés avant la 1 <sup>ère</sup> journée de Championnat		
- JFL	104	124
- JNFL	84	54
Contrats au 30/06 signés après la 1 <sup>ère</sup> journée de Championnat		
- JFL	13	12
- JNFL	26	7
Contrats courte durée	30	43
Contrats courts prolongés jusqu'au 30/06	8	11
Joueurs Stagiaires	48	21
Joueurs Aspirants	27	14
Entraîneurs Principaux	23	24
Entraîneurs Assistants	20	18



## MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce rapport ont été établies à partir des informations comptables et financières fournies par les clubs professionnels de PRO A et PRO B (comptes clôturés validés par les commissaires aux comptes au 15 septembre 2015 et saisis dans la matrice mise à disposition par la LNB).

Conformément aux règlements de la LNB, ces comptes (bilans et comptes de résultat) ont été préparés selon les principes comptables généralement admis en France.

#### La présente publication fait état des comptes des groupements sportifs :

- Pour les groupements sportifs ayant créé une société pour le secteur professionnel, seuls les comptes de la société sont pris en compte pour l'élaboration du présent rapport.
- Pour les autres, les comptes de l'association sont pris en compte dans leur intégralité.

Les holdings de contrôle sont exclues du périmètre de ce rapport. Les bilans et comptes de résultat agrégés ont été obtenus par simple addition des états fournis par les clubs.

Afin de faciliter la compréhension du lecteur,

- Le poste « *subventions d'exploitation* » ne tient pas normalement compte des prestations de services payées par les collectivités qui sont classées dans le poste « *sponsoring* » ainsi que de l'achat de places qui est intégré dans le poste « *recettes de matchs* ».
- La masse salariale tient uniquement compte de l'effectif professionnel. Toutefois, selon les cas, les clubs ont pu y intégrer le salaire de l'entraîneur du Centre de Formation si ce dernier est rattaché à

la structure professionnelle. De même, concernant les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et par les assurances complémentaires dans le cadre de blessure(s) de joueur(s), la présentation n'est pas homogène selon les clubs et ces sommes peuvent être directement déduites du montant de la masse salariale.

Pour la saison 2014-2015, le périmètre d'analyse est le suivant :

#### Périmètre de la PRO A : passage de 16 à 18 clubs (2 montées sportives + 2 accessions sur « invitation »)

Les variations du périmètre de la PRO A font suite aux résultats sportifs de la saison 2013-2014 :

- Clubs relégués en PRO B à l'issue de la saison 2013-2014 : Antibes Sharks et Chorale de Roanne ;
- Clubs promus en PRO A à l'issue de la saison 2013-2014 : SOM Boulogne et JL Bourg Basket ;
- Clubs accédant à la PRO A sur invitation : Champagne Châlons Reims Basket et SPO Rouen.

#### Périmètre de la PRO B : 18 clubs

Les variations à l'issue de la saison 2013-2014 sont les suivantes :

- Club relégué en NM1 à l'issue de la saison 2013-2014 : Saint-Vallier Basket Drôme ;
- Clubs promus en PRO B à l'issue de la saison 2013-2014 : Angers BC 49, Étoile de Charleville-Mézières Ardennes, et AS Monaco Basket.

↓ David LIGHTY et Taurean GREEN, ASVEL LYON VILLEURBANNE © BELLENGER / IS / ASVEL



## ÉDITO DE LA DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION

**A**u 30 juin 2015, la situation nette cumulée de la PRO A, l'élite du basket français, se hisse au montant record de 5 millions d'euros. C'est l'occasion, à l'aube de la treizième année d'existence de la DNCCG, de regarder dans le rétroviseur et de juger de l'évolution économique et financière du basket professionnel masculin. Vous trouverez dans ce rapport les principaux indicateurs de ce bilan.

Un chiffre symbolise particulièrement cette période : en près de quinze saisons, entre le 30 juin 2002 et le 30 juin 2015, **la situation nette cumulée de la PRO A a progressé de -5,7 à +5 millions d'euros !** Et cette évolution n'est pas portée par une minorité de clubs : en fin de saison dernière, 17 des 18 pensionnaires de la PRO A présentaient une situation nette positive contre seulement 10 il y a une décennie, à périmètre égal.

Nous avons noté deux points clés lors de l'analyse des comptes clôturés 2014-2015 :

- Suite à l'octroi de deux invitations à participer au Championnat de France PRO A en plus des deux montées sportives habituelles et le maintien du périmètre à 18 clubs en PRO B, ce ne sont plus 34 clubs qui évoluent au sein des Championnats professionnels mais bien 36 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Alors que nous aurions pu nous attendre à une baisse du budget moyen en raison d'un partage des ressources entre un plus grand nombre de clubs, **le montant des produits d'exploitation moyen PRO A/PRO B progresse de 3,18 à 3,31 millions d'euros au 30 juin 2015 (+4,1%)**, confirmant la tendance des saisons précédentes (+15% par rapport à la saison 2010-2011).

- Même si la moitié des clubs de PRO B ne parviennent pas à dégager un résultat d'exploitation positif, le cumulé sur la division s'élève à +729 K€. La situation nette s'est en revanche dégradée, signe d'une situation globale toujours fragile, avec des budgets sans grande marge de manœuvre et une dépendance aux subventions des collectivités territoriales encore importante (le modèle économique tend toutefois à se rapprocher de celui de la PRO A, avec une part du sponsoring avoisinant les 50%).

Si nous nous projetons sur la saison 2015-2016, **les budgets restent relativement stables** par rapport à la saison précédente. À la date de la première journée, le budget moyen s'élève à 4,663 millions d'euros en PRO A (4,651 sur 2014-2015 à la même période) et 1,931 million d'euros en PRO B (1,817 sur 2014-2015). Constat peut-être moins positif : **l'évolution se situe plutôt au niveau de l'écart entre le budget le plus élevé et le plus faible, qui s'est creusé** entre les deux saisons précédentes. Les budgets s'évaluent de part et d'autre de cette moyenne, le budget médian de la PRO A (4,6 millions d'euros) restant quasiment identique au budget moyen.



La Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion  
**Cyrille Muller**  
Président



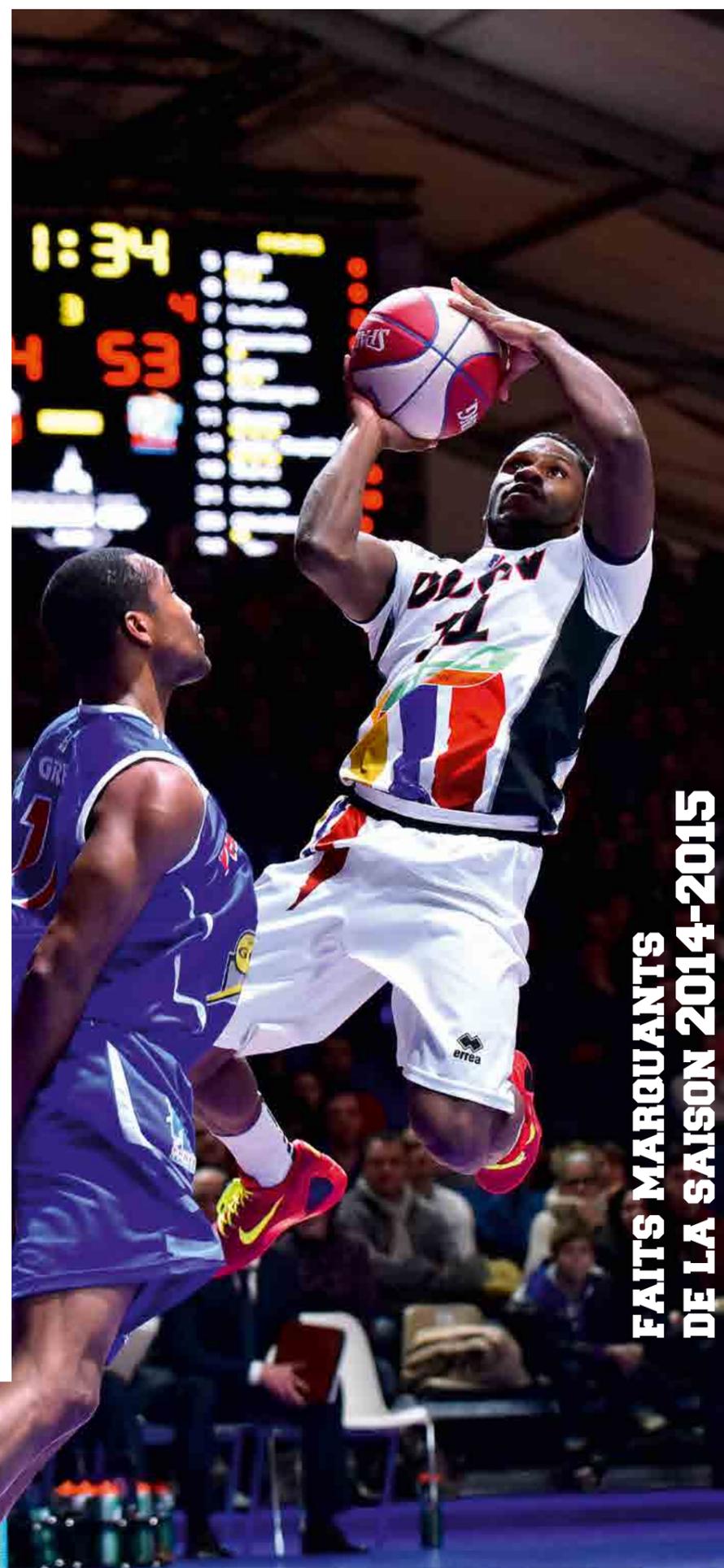
La Commission de Contrôle de Gestion  
**Philippe Ausseur**  
Président

Si les clubs ont opté cette saison pour une relative prudence, l'impact du contrat TV signé avec *SFR* et *Ma Chaîne Sport* à l'intersaison dernière sera peut-être plus net sur la saison suivante. La saison 2016-2017 devrait notamment être marquée, sur le plan financier, par une **nouvelle augmentation des versements aux clubs par la LNB des droits TV**. La meilleure exposition du basket professionnel (*MCS* et *L'Equipe 21*) permet par ailleurs d'espérer de meilleures recettes, notamment en matière de sponsoring, pour les prochaines saisons. Ceci devrait permettre de compenser une stabilité voire une diminution du concours des collectivités, mouvement d'ores et déjà engagé.

Dans un contexte économique difficile, pour que le basket français puisse continuer à se développer et à exister notamment sur la scène européenne (ainsi le plus grand budget de PRO A demeure 3 à 4 fois inférieur à celui des meilleurs clubs européens),

nous renouvelons le constat déjà établi les saisons précédentes : l'avenir ne peut s'inscrire que dans la continuité et la poursuite des efforts engagés. Maîtriser les coûts, améliorer le modèle économique, développer les infrastructures, augmenter la visibilité des clubs sont les conditions d'un développement pérenne. Ces chantiers sont d'ailleurs portés par les Labels mis en place par la LNB. Aux côtés des instances de la LNB et des clubs, la DNCCG continuera à apporter ses conseils et jouer son rôle de vigie pour permettre un développement sain et durable du basket professionnel français.

↓ Erwin WALKER et la JDA DIJON prennent le dessus sur Mike GREEN et le PARIS LEVALLOIS  
© BELLENGER / IS / LNB



FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2014-2015

### LES CLUBS PROFESSIONNELS DE BASKET SAISON 2014-2015

#### PRO A

- ▶ SOM Boulogne
- ▶ JL Bourg Basket
- ▶ Champagne Châlons Reims Basket
- ▶ Elan Chalonnais
- ▶ Cholet Basket
- ▶ JDA Dijon
- ▶ BCM Gravelines Dunkerque
- ▶ STB Le Havre
- ▶ Le Mans Sarthe Basket
- ▶ Limoges CSP
- ▶ ASVEL Lyon Villeurbanne
- ▶ SLUC Nancy
- ▶ JSF Nanterre
- ▶ Orléans Loiret Basket
- ▶ Paris Levallois
- ▶ Elan Béarnais Pau Lacq Orthez
- ▶ SPO Rouen
- ▶ Strasbourg IG

#### PRO B

- ▶ Aix Maurienne Savoie Basket
- ▶ Angers BC 94
- ▶ Antibes Sharks
- ▶ Boulazac Basket Dordogne
- ▶ Étoile de Charleville-Mézières Ardennes
- ▶ ASC Denain Voltaire
- ▶ ALM Evreux
- ▶ Provence Basket
- ▶ Hyères-Toulon Var Basket
- ▶ ESSM Le Portel
- ▶ Lille Métropole Basket Club
- ▶ AS Monaco Basket
- ▶ Hermine Nantes Atlantique
- ▶ BC Orchies
- ▶ Poitiers Basket 86
- ▶ Chorale de Roanne
- ▶ Saint-Quentin Basket-Ball
- ▶ Basket Club Souffelweyersheim



**La saison 2014-2015 a une nouvelle fois tenu toutes ses promesses avec une lutte acharnée jusqu'à la dernière journée pour décrocher les précieuses places en playoffs, en PRO A et en PRO B.**

Terminant à la 3<sup>ème</sup> place à l'issue de la saison régulière, après un parcours chaotique (22 victoires - 12 défaites) et un changement d'entraîneur en cours de saison, le Limoges CSP a débuté sa campagne pour la reconquête de son titre par un affrontement compliqué face à la surprise de la saison, le STB Le Havre. Vainqueur des matchs aller et retour avec une marge infime (78-75 à l'aller, 81-75 au retour), le CSP a retrouvé son allant en demi-finale en se débarrassant facilement du SLUC Nancy trois victoires à zéro, gagnant ainsi le droit de retrouver la SIG Strasbourg, premier de la saison régulière (30 victoires - 4 défaites), vainqueur de la Leaders Cup\* et de la Coupe de France, pour un remake des Finales LNB 2014. Vainqueur en 4 manches après des rencontres âpres et disputées, le Limoges CSP a remporté le 11<sup>ème</sup> titre de son histoire, son second consécutif.

En PRO B, la course au titre de Champion a longtemps été *mano a mano* entre l'AS Monaco Basket et le Hyères-Toulon Var Basket. Plus expérimenté et mieux armé, le club de Monaco a finalement remporté le titre de Champion aux dépens de son adversaire sudiste (27 victoires pour 7 défaites contre 25 victoires pour 9 défaites) grâce à une dernière ligne droite parfaitement négociée (12 victoires lors des 13 dernières rencontres). Les playoffs d'accession, offrant le 2<sup>ème</sup> ticket pour la PRO A, ont vu les expérimentés Sharks d'Antibes, déjà vainqueurs de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* PRO B, s'imposer et confirmer



↑ Explosion de joie après la victoire en Eurochallenge de la JSF NANTERRE  
© JSF Nanterre - Claire MACEL

leur statut d'équipe de coupe. Ne disposant pas de l'avantage du terrain durant les quarts et finales des playoffs d'accession, les Sharks ont néanmoins su s'imposer à l'extérieur pour retrouver l'élite du basket français, quittée quelques mois plus tôt.

À noter également la magnifique victoire de la JSF Nanterre en Eurochallenge sur un tir au buzzer de TJ Campbell face aux locaux de Trabzonspor.

Dominateurs tout au long de la partie, les Nanterriens se sont fait peur et ont fini par voir leur adversaire prendre les devants à quelques secondes de la fin de la rencontre, devant un public en transe derrière ses joueurs. Mais dans le sillage de Jamal Shuler, élu MVP du Final Four, la JSF a fini par triompher pour décrocher la première Coupe d'Europe de l'histoire du club.

**Clubs engagés en Coupes d'Europe pour la saison 2014-2015 :**

- en Euroleague : Limoges CSP
- en Eurocup : JDA Dijon - ASVEL Lyon Villeurbanne  
SLUC Nancy - Paris Levallois - Strasbourg IG
- en Eurochallenge : Le Mans Sarthe Basket - JSF Nanterre

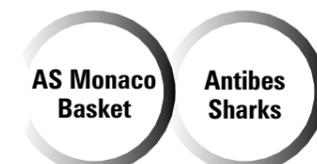
## PALMARÈS DE LA SAISON 2014-2015



Vainqueur de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB - PRO A



Promus sportivement en PRO A



Vainqueur de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB - PRO B



Promus sportivement en PRO B



\* Coupe des leaders

Vainqueur de la Coupe de France

Strasbourg IG

Relégués en PRO B > SOM Boulogne et JL Bourg Basket

Relégués en NM1 > Aix Maurienne Savoie Basket et Angers BC 49

SOM BOULOGNE / JL BOURG BASKET / CHAMPAGNE CHÂLONS REIMS BASKET / ELAN CHALON  
CHOLET BASKET / JDA DIJON / BCM GRAVELINES DUNKERQUE / STB LE HAVRE / LE MANS  
SARTHE BASKET / LIMOGES CSP / ASVEL LYON VILLEURBANNE / SLUC NANCY / JSF NANTERRE  
ORLEANS LOIRET BASKET / PARIS LEVALLOIS / ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / SPO ROUEN  
STRASBOURG IG

# COMPTES ANNUELS PRO A



↑ Antoine DIOT et Will YEGUETE à la lutte, la SIG prendra le dessus sur le STB LE HAVRE  
© BELLENGER / IS / LNB

## COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA PRO A

PRO A - (en milliers d'euros)	Réalisé 30 Juin 2015	%	Réalisé 30 Juin 2014	%	Evolution Globale	
Recettes de matchs	12 473	15%	11 442	15%	1 031	9%
Droits TV	2 358	3%	2 327	3%	- 16	- 1%
Sponsoring	43 344	51%	36 754	50%	6 636	18%
Subventions	22 307	26%	19 273	26%	3 034	16%
Reprise sur amortissement / transfert de charges	2 057	2%	2 023	3%	34	2%
Autres produits	3 215	4%	2 152	3%	1 063	49%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>85 754</b>	<b>100%</b>	<b>73 971</b>	<b>100%</b>	<b>11 782</b>	<b>16%</b>
Autres achats et charges externes	34 129	39%	29 960	40%	4 169	14%
Impôts et taxes	3 055	3%	3 581	5%	- 526	- 15%
Masse salariale	34 735	39%	28 671	38%	6 064	21%
Charges sociales	14 501	16%	12 117	16%	2 384	20%
Autres charges	534	1%	373	0%	161	43%
Dotations aux amortissements et provisions	1 013	1%	1 106	1%	- 93	- 8%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>87 967</b>	<b>100%</b>	<b>75 808</b>	<b>100%</b>	<b>12 159</b>	<b>16%</b>
Résultat d'exploitation	- 2 213		- 1 837		- 377	21%
Résultat financier	- 96		- 82		- 14	
Résultat exceptionnel	957		- 239		1 196	
- Impôts sur les bénéfices	67		112		- 45	
<b>Bénéfices ou pertes</b>	<b>- 1 419</b>		<b>- 2 270</b>		<b>850</b>	



**Au-delà des incidences liées aux accessions et relégations sur les deux dernières saisons, l'évolution des comptes cumulés de la PRO A entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015 ne peut s'analyser sans prendre en compte la modification du périmètre de la division (passage de 16 à 18 clubs suite à l'octroi par la LNB de deux « invitations »).**

### Des produits d'exploitation en légère hausse malgré une conjoncture économique défavorable et la montée de 4 clubs de PRO B à PRO A

Le total des produits d'exploitation de la division a augmenté de 16% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015. Rapportée au nombre de clubs, la hausse est supérieure à 3% (moyenne de 4 764 K€ générés au 30 juin 2015). Cette croissance est principalement portée, comme la saison passée, par le sponsoring privé (+6% en moyenne). Par ailleurs, après avoir constaté un retrait des collectivités sur la saison 2013-2014, le montant moyen alloué par club au titre des subventions d'exploitation retrouve une croissance de 3% sur la PRO A.

### Une augmentation des charges d'exploitation mieux maîtrisée

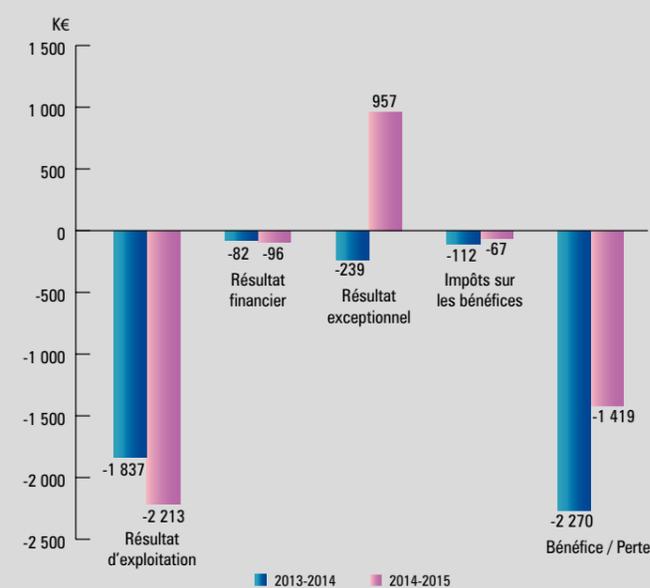
Alors que la saison passée les charges d'exploitation avaient augmenté de manière plus importante que les recettes (+11% contre +7% pour les produits), l'évolution semble avoir été mieux maîtrisée cette saison. La hausse moyenne des charges d'exploitation a été de 3,15% contre 3,05% pour les produits, à périmètre constant.

La masse salariale notamment, premier poste de dépenses pour les clubs de basket, a progressé en moyenne de 8% entre les deux saisons.

### Un résultat d'exploitation encore dégradé et qui demeure nettement déficitaire

Le résultat d'exploitation cumulé de la PRO A est déficitaire (-2,2 millions d'euros), avec une dégradation moyenne par club de 7% par rapport à la saison dernière. Cette perte reflète imparfaitement les variations observées d'un club à l'autre, les clubs de Lyon Villeurbanne et Dijon contribuant à eux seuls à près de 84% de ce déficit d'exploitation cumulé.

### Décomposition du résultat net



Une grande disparité de performance économique entre les clubs demeure en 2014-2015 : 6 clubs sur 18 clôturent avec un résultat net négatif.

Pour la seconde saison consécutive, la perte cumulée sur la division trouve son origine principalement dans le résultat d'exploitation.

Le résultat exceptionnel fortement bénéficiaire du club ASVEL Lyon Villeurbanne, qui présente ainsi une situation nette à l'équilibre au 30 juin 2015, ne compense que partiellement cette perte nette cumulée sur l'exercice : -1,419 million d'euros.

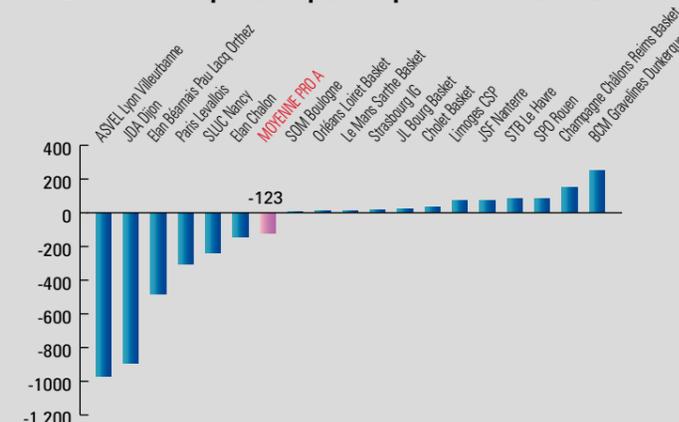
Le déficit d'exploitation cumulé se creuse encore de 21% par rapport à la saison précédente. Il est toutefois à noter que rapporté au nombre de clubs, le résultat d'exploitation moyen s'est dégradé de 7%.

La saison dernière, 3 clubs présentaient une perte d'exploitation ; ils sont 6 cette saison, tous affichant une perte supérieure à 140 K€.

L'écart entre la perte d'exploitation la plus conséquente et le bénéficiaire le plus élevé a toutefois diminué d'environ 800 K€, passant de 2,023 à 1,220 million d'euros entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015.

Ainsi, le résultat d'exploitation moyen sur la saison 2014-2015 est à -123 K€ (contre -115 K€ la saison précédente).

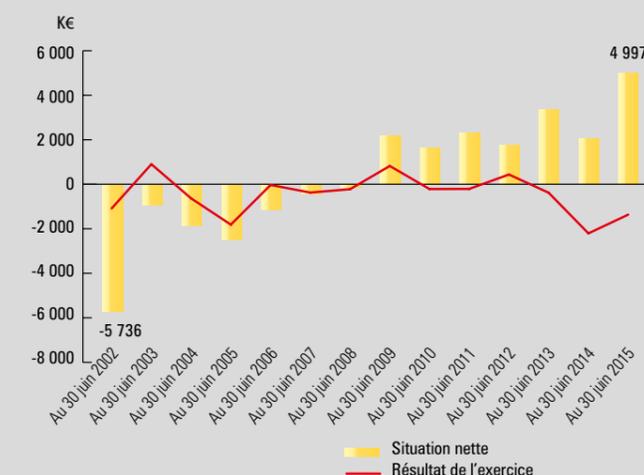
### Résultat d'exploitation par club pour la saison 2014-2015



## SITUATION NETTE DE LA PRO A

Une situation nette record au 30 juin 2015

### Évolution de la situation nette et du résultat net cumulés

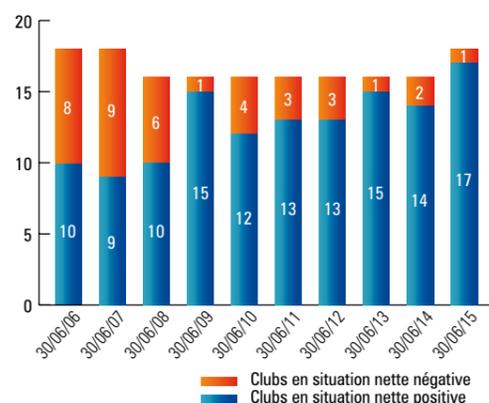


En près de 15 ans, la situation nette cumulée de la PRO A s'est améliorée de plus de 10,5 millions d'euros, passant de -5,7 millions d'euros avant la création de la DNCCG en 2003 à +5 millions d'euros au 30 juin 2015.

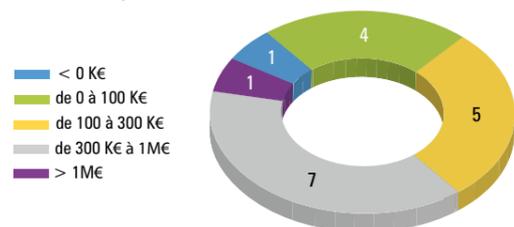
Malgré des exercices déficitaires sur les dernières saisons, la situation nette de la PRO A s'est en effet progressivement renforcée pour atteindre un nouveau record historique à près de 5 millions d'euros, soit une hausse de plus de 140% par rapport à la saison 2013-2014.

Par ailleurs et signe d'une situation financière globalement assainie au sein de la PRO A, seul un club, le Paris Levallois, affiche une situation nette négative au 30 juin 2015.

### Évolution du nombre de clubs en situation nette positive ou négative en PRO A



### Répartition des clubs par niveau de situation nette au 30 juin 2015



À noter que le Limoges CSP, dont la situation nette au 30 juin 2015 s'élève à plus d'un million d'euros, représente à lui seul plus de 20% de la situation nette cumulée de la PRO A.



Concernant la structuration juridique, les clubs de PRO A sont tous constitués en société au 30 juin 2015, à l'exception du SOM Boulogne qui demeure sous statut associatif.

Conséquence de la descente sportive en PRO B du club le plus capitalisé des deux divisions composant le Championnat de France, Antibes Sharks, le total des capitaux propres de la PRO A reste sensiblement équivalent à celui de la saison précédente (-2%), et ce malgré le passage de 16 à 18 clubs. Il s'établit ainsi à 5,94 millions d'euros au 30 juin 2015, contre 6,05 millions à la clôture de la saison 2013-2014.

En moyenne et pour la saison 2014-2015, le capital social d'un club de PRO A constitué en société se situe aux alentours de 350 K€, le club le plus capitalisé étant la JDA Dijon (889 K€).

Club	Forme sociétale	Capital social ou fonds associatifs (arrondis)	
PRO A			
1	SOM Boulogne	Association	-
2	JL Bourg Basket	SASP	274 000 €
3	Elan Chalon	SEM	292 000 €
4	Champagne Châlons Reims Basket	SAS	470 000 €
5	Cholet Basket	SASP	46 000 €
6	JDA Dijon	SASP	889 000 €
7	BCM Gravelines Dunkerque	SEM	42 000 €
8	STB Le Havre	SASP	206 000 €
9	Le Mans Sarthe Basket	SEM	505 000 €
10	Limoges CSP	SASP	354 000 €
11	ASVEL Lyon Villeurbanne	SASP	771 000 €
12	SLUC Nancy	SASP	500 000 €
13	JSF Nanterre	SAS	56 000 €
14	Orléans Loiret Basket	SEM	170 000 €
15	Paris Levallois	SASP	37 000 €
16	Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	SEM	625 000 €
17	SPO Rouen	SASP	300 000 €
18	Strasbourg IG	SEM	400 000 €

La situation financière cumulée des clubs de PRO A est relativement saine. Parmi les clubs affichant une perte au 30 juin 2015 :

- seul un club clôture ses comptes avec une situation nette négative ;
- deux clubs bénéficiaient de réserves financières suffisantes pour assurer le maintien des capitaux positifs ;
- la situation des trois autres a nécessité soit une recapitalisation, soit un abandon de créances de la part des actionnaires.

Le constat établi la saison passée demeure actuel : certains clubs, recouvrant des réalités économiques et financières très différentes, sont dans une position fragile sans être en danger immédiat.

← Le MVP de la PRO A Adrien MOERMAN au rebond (LIMOGES CSP) © LNB / IS



## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

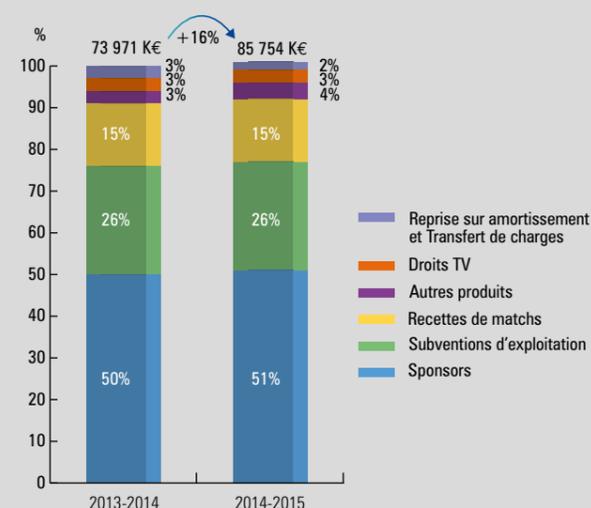
### Répartition des produits d'exploitation

En grande partie en raison de l'évolution du périmètre de la PRO A, les produits d'exploitation cumulés sur la division ont connu une forte croissance entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015, passant de 74 millions d'euros à plus de 85 millions d'euros, soit une hausse de 16%.

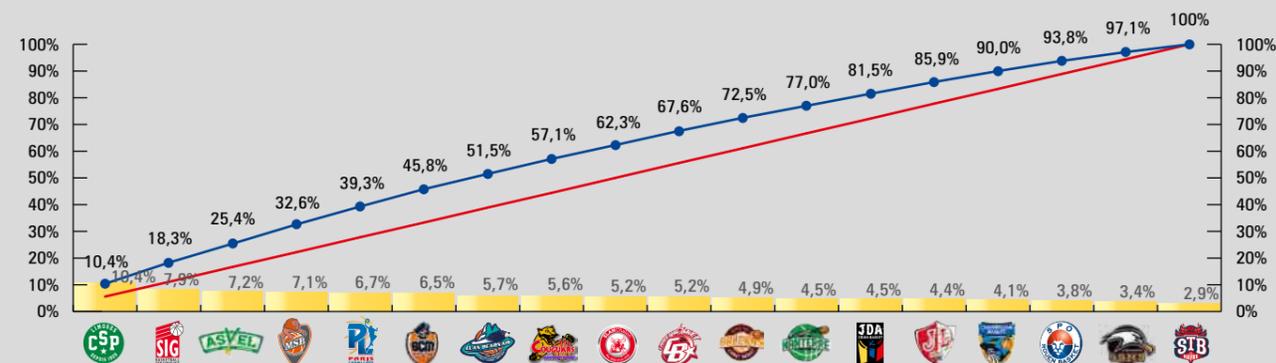
Sur la saison 2014-2015, un club évoluant en PRO A a généré, en moyenne, 4,764 millions d'euros de produits d'exploitation, contre 4,623 millions la saison précédente (progression de 3%).

La structure des produits demeure relativement stable. Après avoir constaté un léger désengagement des collectivités dans le versement de subventions sur la saison 2013-2014 (baisse du poids dans le total des produits ainsi que du montant cumulé), ce poste retrouve une croissance de l'ordre de 3%. Le sponsoring privé, première source de revenus des clubs de PRO A, poursuit sa progression (+6% en moyenne) et représente désormais plus de la moitié des produits d'exploitation.

### Évolution des produits d'exploitation



### Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits d'exploitation.

Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits d'exploitation.

La ligne rouge représente le cas d'une répartition parfaitement égale des produits d'exploitation entre les clubs. Plus la courbe bleue est éloignée de cette ligne, plus les produits d'exploitation sont générés sur un petit nombre de clubs. À l'inverse, si les deux courbes sont proches, cela révèle une répartition plus homogène des produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation sont générés de manière relativement homogène : les 7 clubs aux plus hauts revenus de la PRO A représentent environ 50% du total.

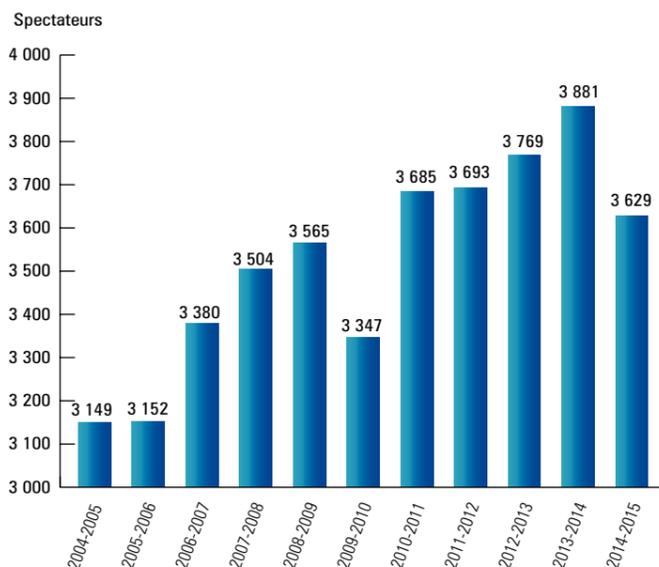
L'écart entre le club générant les revenus les plus importants (le Limoges CSP avec plus de 10%) et le club représentant la part la plus faible (le STB Le Havre pour moins de 3%) reste toutefois conséquent.



→ Randal FALKER lors de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB, SLUC NANCY BASKET © BELLENGER / IS / LNB

## Focus sur les recettes de matchs

### Évolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)

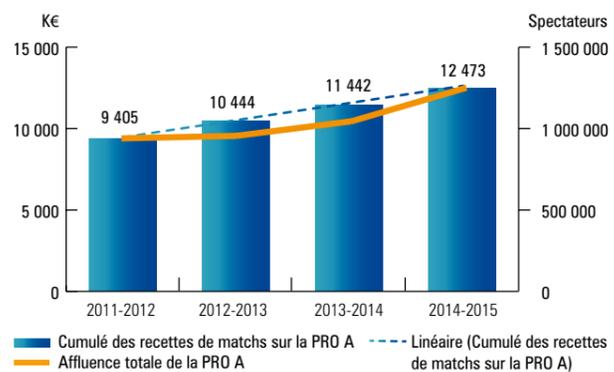


Comme pour bon nombre d'observations présentées au sein de ce rapport, l'analyse de l'évolution de l'affluence moyenne par match doit être tempérée par le passage de la PRO A de 16 à 18 clubs au 1<sup>er</sup> juillet 2014. En effet, même si l'affluence moyenne subit une diminution entre les deux dernières saisons (-6,5%), l'affluence totale sur les 34 journées de saison régulière continue sa progression : 1 110 370 spectateurs se sont déplacés dans les salles de PRO A sur la saison 2014-2015, contre 931 542 la saison précédente.

En 2014-2015, le taux de remplissage des salles de PRO A est sensiblement équivalent à celui de la saison 2013-2014 et s'établit à 81%.

Il est aussi important de noter que la saison 2013-2014 avait constitué un véritable record en termes d'affluence sur la PRO A, présentant une progression de plus de 20% en 10 ans !

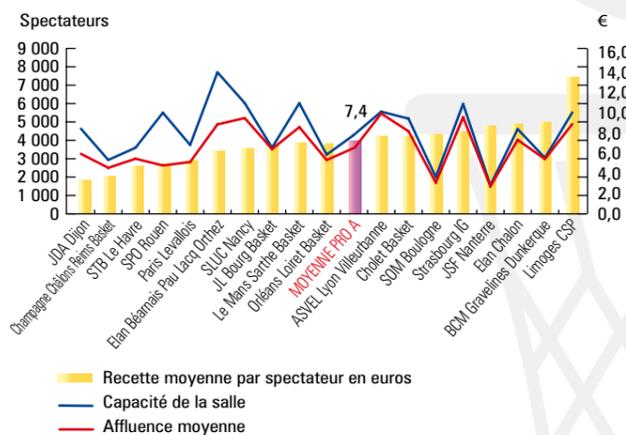
### Évolution des recettes de matchs par rapport à la progression de la fréquentation des salles



Le cumul des recettes de matchs (constituées des recettes billetterie incluant les achats de places des collectivités ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) a augmenté de plus de 30% en 4 ans ; sur ces quatre saisons, la progression s'est régulièrement située entre 9 et 11%.

Cette progression, toujours plus rapide que celle de la fréquentation des salles, confirme la résistance des clubs de PRO A dans une conjoncture difficile et leur capacité à générer de plus en plus de recettes liées aux soirs de matchs.

### Affluence et recette billetterie moyenne par spectateur



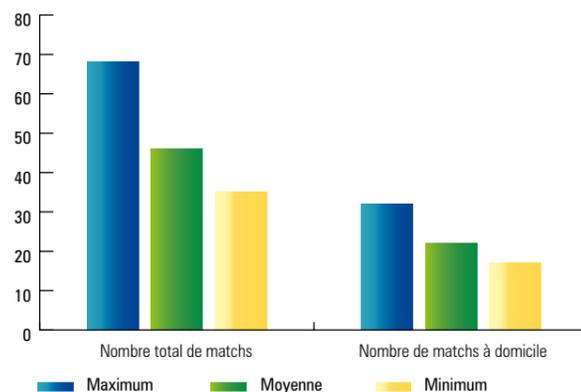
### Méthodologie (affinée par rapport à la saison 2013-2014) :

- *Recette moyenne par spectateur en euros* : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en Championnat (saison régulière et playoffs, abonnements inclus). Sont exclus du calcul la Coupe de France, les Coupes d'Europe et matchs amicaux éventuels, les achats de places par les collectivités ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste « abonnements » peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France PRO A.

- *Spectateurs* : a été prise en compte l'affluence moyenne par club en Championnat, saison régulière et playoffs inclus.

Il est par ailleurs intéressant de noter les différences qui existent entre les clubs de PRO A en matière de nombre de matchs disputés sur la saison, liées à leurs parcours sportifs (fonction d'une participation ou non aux compétitions, puis éventuelles éliminations). Alors qu'un club évoluant en PRO A a disputé en moyenne 46 matchs sur la saison 2014-2015, que l'un des clubs n'en a joué que 35, la SIG Strasbourg en a disputé 68 dont 32 à domicile !

### Nombre de matchs joués



## Focus sur le sponsoring

### Évolution du poids du poste sponsoring dans le total des produits d'exploitation

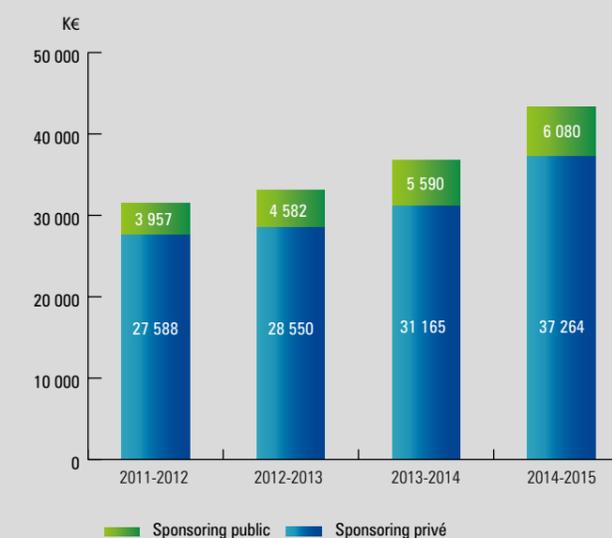


Le sponsoring cumulé pour l'ensemble de la division a fortement progressé par rapport à la saison précédente (+18%), atteignant la somme record de 43,4 millions d'euros. Il est vrai que cette hausse de 6,6 millions d'euros est en partie liée au passage à 18 clubs ; il faut cependant souligner le travail effectué par les clubs de PRO A pour continuer à développer leurs ressources dans un contexte économique difficile. Rapportée au nombre de clubs évoluant dans la division, la progression du sponsoring s'établit en effet aux alentours de 5%, poursuivant la dynamique entamée depuis la saison 2009-2010 (+5% minimum par saison).

Depuis la saison 2004-2005, soit une dizaine d'années, le montant total du sponsoring a augmenté de plus de 80% et représente aujourd'hui plus de la moitié des produits d'exploitation générés par les clubs de PRO A.

Cette performance est le fruit du travail des clubs qui poursuivent le travail de professionnalisation de leur stratégie commerciale et diversification des prestations (clubs affaires, loges...). Ainsi, la progression du poste « sponsoring » est à mettre en regard de l'évolution du poste « autres achats et charges externes », et notamment des dépenses liées au réceptif et relations publiques.

### Évolution des produits sponsoring



Contrairement à l'année précédente dont les comptes cumulés avaient permis la mise en exergue d'une forte contribution du sponsoring public (+40% en 2 ans), l'augmentation du sponsoring (+18%) est cette saison essentiellement portée par le sponsoring privé (+6,1 millions d'euros). Ainsi, alors que le sponsoring public présente une progression mesurée de 9%, le partenariat privé connaît un essor considérable de 20% !

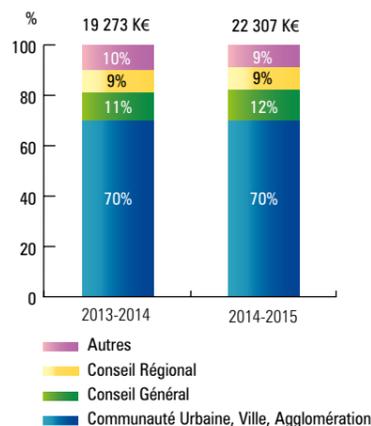
Ce constat est encourageant dans le contexte actuel où la tendance semble relativement au désengagement des collectivités : la progression du poste « sponsoring privé » entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015 est de l'ordre de 6% à périmètre constant.

↓ James SOUTHERLAND au All Star Game (LIMOGES CSP)  
© BELLENGER / IS / LNB



## Focus sur les subventions d'exploitation

### Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



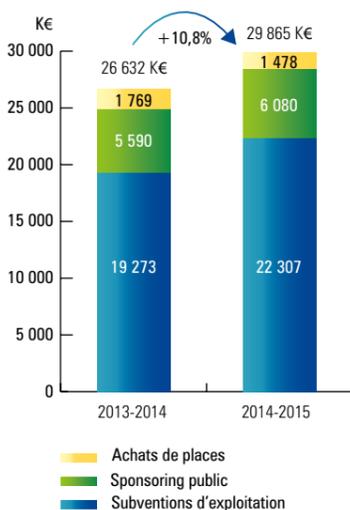
Les subventions provenant des collectivités ont nettement augmenté lors de la saison 2014-2015, passant de 19,3 à 22,3 millions d'euros, soit une augmentation de 16%. Cette progression est à relativiser compte tenu de l'évolution du périmètre de la PRO A, mais la tendance reste à la hausse (+3%), inversant les conclusions de ces dernières saisons.

La répartition des contributeurs reste stable par rapport à la saison 2013-2014. Le principal contributeur au budget des clubs de PRO A demeure l'échelon local : les communautés urbaines, villes et agglomérations constituent en effet la première source de subventions.

Compte tenu de la conjoncture économique et notamment des contraintes budgétaires qui encadrent les finances des collectivités territoriales, une analyse du périmètre global du soutien des collectivités semble primordiale :

- Subventions d'exploitation ;
- Sponsoring public ;
- Achats de places.

### Évolution de l'aide des collectivités



À périmètre constant, le concours des collectivités est en très léger recul (-0,3%).

Contrairement à la saison 2013-2014 marquée par un désengagement des collectivités en matière de subventions (-4,4%), ce poste présente cette saison une hausse de près de 3% à périmètre constant. Le sponsoring public, de son côté, subit une baisse d'environ 3%. Bien que représentant un poids relativement faible (5%) en comparaison des autres types de concours apportés par les collectivités, le poste « achats de places » s'est nettement dégradé (-25%).

Les contributions publiques demeurent importantes dans la structure des revenus des clubs et malgré des contraintes budgétaires fortes, les collectivités locales soutiennent encore le Basket Professionnel.

À noter : au-delà de la contribution financière directe, ces aides sont également à mettre en regard du coût de mise à disposition des salles, de l'éventuelle exonération de la taxe sur les spectacles ou variation du taux (pour la première moitié de saison)...

↓ Mam JAITEH au dunk, JSF NANTERRE  
© JSF Nanterre - Claire MACEL



## Focus sur les autres produits

Le poste « autres produits » présente une très forte progression par rapport à la saison précédente (supérieure à 1 million d'euros, soit +33% à périmètre constant).

Ces produits sont concentrés sur 5 clubs qui représentent 80% du montant cumulé et sont principalement constitués : des reversements liés à la participation des clubs à l'Euroleague, des versements financiers suite à l'octroi des Labels, des indemnités journalières de Sécurité Sociale et assurances complémentaires, et des indemnités de formation et mutation.

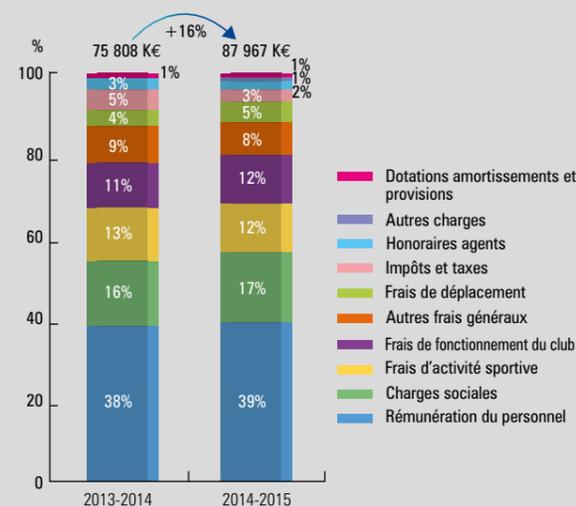


## LES CHARGES D'EXPLOITATION

### Répartition des charges d'exploitation

Au 30 juin 2015, les charges d'exploitation de la PRO A s'élèvent à près de 88 millions d'euros, soit une augmentation de 12 millions d'euros (+16%) par rapport à la saison précédente.

### Évolution des charges d'exploitation



En 2013-2014, la moyenne des charges d'exploitation d'un club de PRO A s'établissait à 4,738 millions d'euros, pour 4,887 millions en 2014-2015 (+3%). Même si la progression des charges semble mieux maîtrisée que la saison dernière (+11% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014), elle reste plus forte que la croissance des produits, entraînant un déficit d'exploitation conséquent sur la période (-2,213 millions d'euros).

La structure des charges demeure relativement stable. Les charges de personnel, composées des rémunérations et des charges sociales, représentent près de 56% des charges d'exploitation des clubs de PRO A (+2% par rapport à la saison 2013-2014).

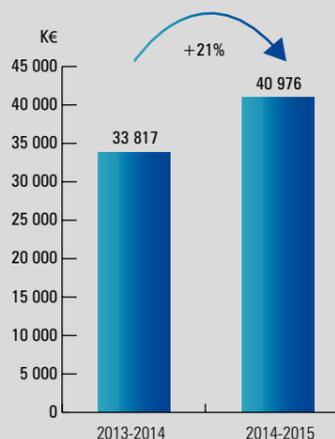
↓ Philippe HERVE lors des Finales LNB 2015 (LIMOGES CSP)  
© IS / LNB



### Focus sur les salaires et charges sociales

La masse salariale allouée aux joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle cumulée sur la division (salaires bruts et charges sociales) a connu une augmentation très significative sur la saison 2014-2015 (+21%).

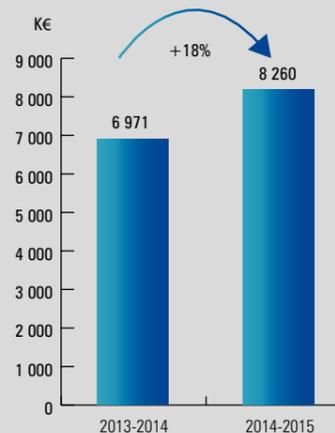
### Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs



Toutefois et après prise en compte de l'évolution du périmètre de la PRO A, la masse salariale d'un club a progressé en moyenne de près de 8%, soit dans une proportion légèrement plus importante que la saison précédente (+6% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014).

La masse salariale « sportifs », qui demeure le premier poste de dépenses d'un club de basket, a subi l'évolution la plus importante en comparaison des autres postes de charges. Cette augmentation représente en effet près de 60% de l'évolution totale des charges d'exploitation sur la période. Même constat que la saison dernière : le basket confirme la tendance observée dans les autres disciplines, avec un ratio « masse salariale sportif » / « masse salariale totale » supérieur à 80% !

### Évolution de la masse salariale « administratifs »

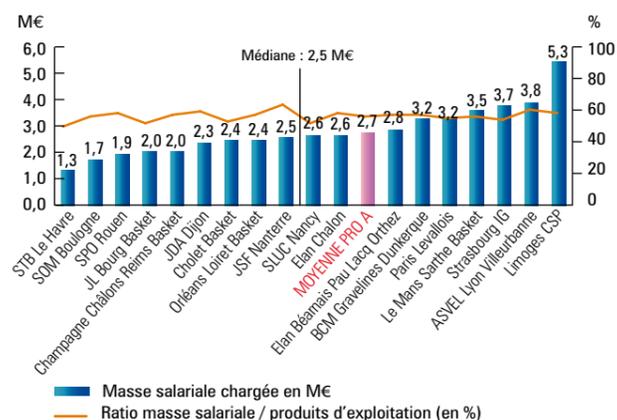


Reportée au nombre de clubs, la masse salariale consacrée au personnel administratif augmente de plus de 5% par rapport à la saison précédente. Les disparités persistent en matière de structuration et d'effectifs au sein de la PRO A. Ce poste de dépenses est particulièrement concentré, puisque seulement cinq clubs représentent 50% de la masse salariale administrative.

Les raisons expliquant ces différences entre les clubs trouvent une origine différente en PRO A et en PRO B ; ici, elles s'expliquent en partie par des choix organisationnels (présence d'un président salarié, recours à une régie commerciale ou marketing externe, externalisation plus ou moins importante du suivi comptable et financier auprès de l'expert-comptable...).

La masse salariale totale des clubs présente des situations contrastées :

### ● Masse salariale « sportif » et « administratif » par club 2014-2015

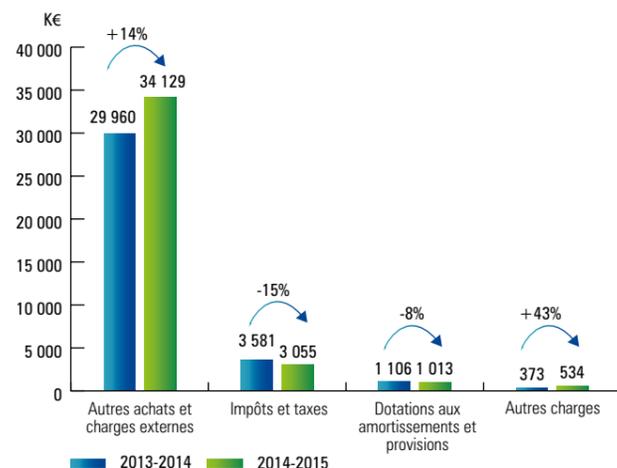


En effet, 7 clubs ont une masse salariale (charges sociales comprises) totale supérieure à la moyenne (2,7 millions d'euros) et 6 clubs disposent d'une masse salariale de plus de 3 millions d'euros. Le Limoges CSP dispose de la masse salariale « sportifs » et « administratifs » la plus élevée du Championnat de France PRO A puisqu'elle s'élève à 5,3 millions d'euros. Le challenger est l'ASVEL Lyon Villeurbanne qui, avec 3,8 millions d'euros, dépasse la plus haute masse salariale de la saison 2013-2014 (Le Mans Sarthe Basket avec 3,5 millions d'euros).

La masse salariale du Limoges CSP est 4 fois plus importante que celle du STB Le Havre (différence de 4 millions d'euros).

### Focus sur les autres charges d'exploitation

#### ● Évolution des autres charges d'exploitation



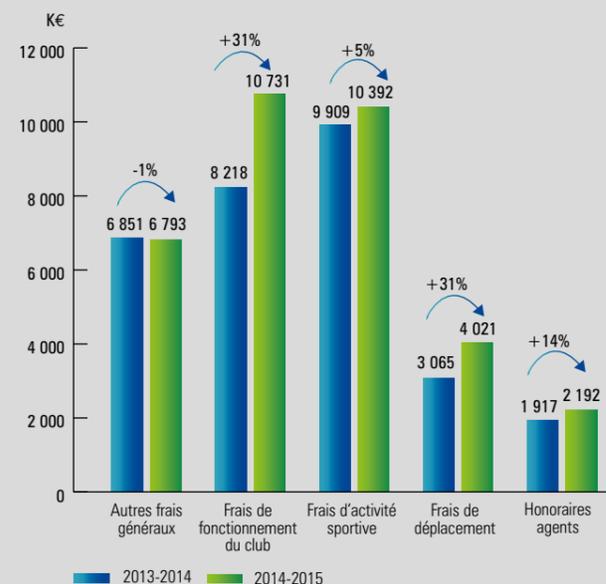
↑ Le 5 Majeur de PRO A à l'occasion de la Soirée des Trophées 2015 © BELLENGER / IS / LNB

Les autres charges d'exploitation représentent 44% du total des charges pour la saison 2014-2015 et augmentent de 10,5% par rapport à la saison précédente. Cependant et en tenant compte de l'évolution du périmètre de la PRO A, le total des autres charges est en retrait de 2% par rapport à la clôture au 30 juin 2014, où une augmentation de 17% avait été observée par rapport à 2012-2013.

Conséquence de la suppression de la taxe sur les spectacles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de l'instauration d'une TVA à taux réduit sur la billetterie des manifestations sportives, le cumul des « autres impôts et taxes » a subi une baisse de 14,7% par rapport à la saison précédente et ce malgré l'augmentation du nombre de clubs évoluant en PRO A. Ce poste s'établit à 3,055 millions d'euros, contre 3,581 millions d'euros au 30 juin 2014 (-24% à périmètre constant).

Le poste « autres achats et charges externes » a augmenté de plus de 4 millions d'euros (+14%) entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015. Cette progression, mieux maîtrisée que la saison précédente, représente une augmentation moyenne de l'ordre de 1,25% par club.

#### ● Évolution des « autres achats et charges externes »



À périmètre constant, cette augmentation de 1,25% du poste « autres achats et charges externes » trouve essentiellement son origine dans les postes suivants :

- « frais de fonctionnement du club » : +16% ;
- « frais de déplacement » : +17% ;
- « honoraires agents » : +2% (directement corrélés avec la masse salariale).

Les postes « autres frais généraux » et « frais d'activité sportive » sont en recul, respectivement de 12% et 7%.

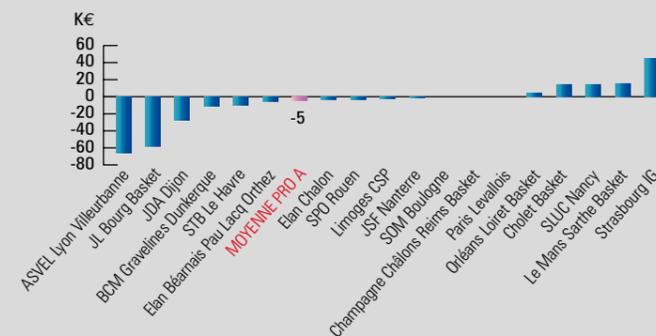
À noter : le poste « frais d'activité sportive » comprend principalement les honoraires autres que les honoraires agents (comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes, cabinet d'avocat, scouting...) et les frais de location de salle.



↑ Les entraîneurs des 8 équipes qualifiées à la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB entourent Messieurs Alain BERAL et Thierry PEDROS (Disneyland® Paris) © BELLENGER / IS / LNB

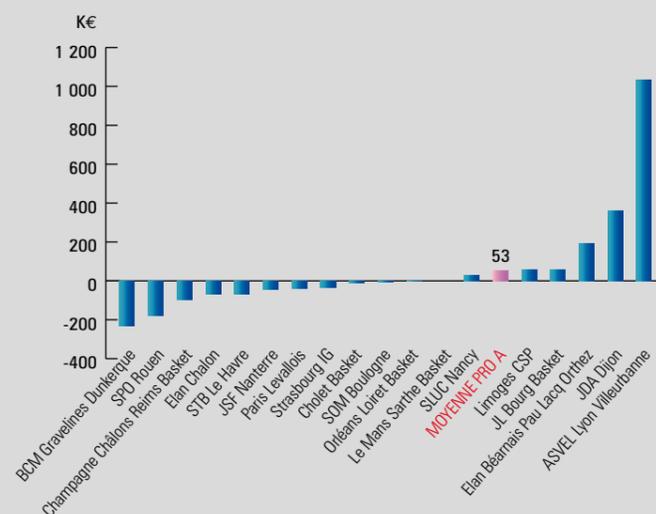
## RÉSULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

### ● Résultat financier 2014-2015



Le résultat financier des clubs de PRO A n'est pas ou peu significatif dans la décomposition du résultat net. Les charges financières concernent essentiellement les dépassements de découverts ou des intérêts d'emprunt permettant de couvrir le besoin de trésorerie. En effet, l'endettement des clubs est principalement lié à l'exploitation (découverts et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales...).

### ● Résultat exceptionnel 2014-2015



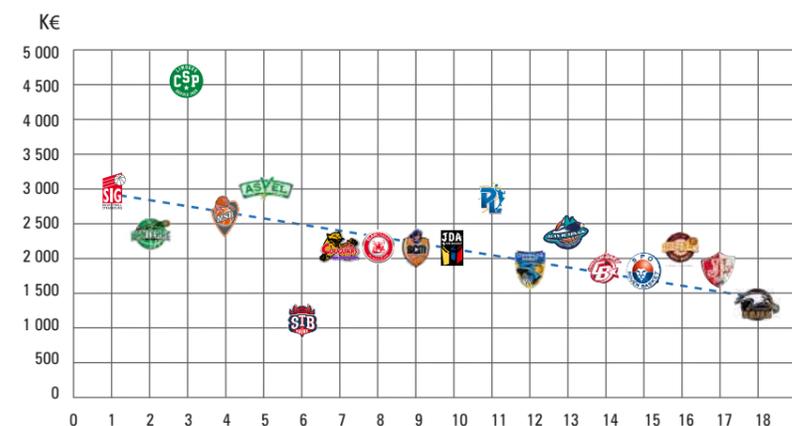
Le résultat exceptionnel 2014-2015 est caractérisé par une grande disparité entre les clubs de PRO A. Ainsi, bien que la moyenne s'établisse à 53 K€, 1,264 million d'euros sépare les clubs de Gravelines Dunkerque et Lyon Villeurbanne.

Selon les clubs, le résultat exceptionnel peut avoir un impact significatif sur le résultat net en leur permettant de compenser des déficits d'exploitation et d'atteindre l'équilibre mais également en « annulant » de bons résultats d'exploitation du fait de pertes exceptionnelles importantes.

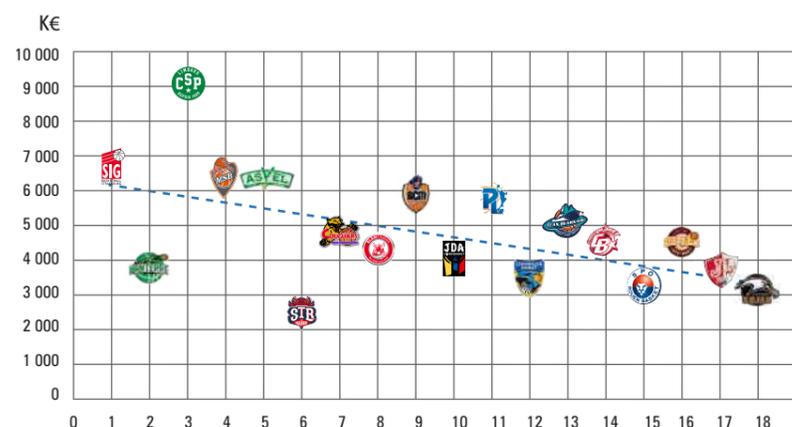
Les charges exceptionnelles peuvent être constituées de frais de restructuration, redressements fiscaux / sociaux, litiges prudhommaux et sont susceptibles de mettre en péril la pérennité du club.



## CORRÉLATION ENTRE RÉSULTATS SPORTIFS ET GESTION FINANCIÈRE



● Analyse de la corrélation entre classement sportif\* et masse salariale sportive



● Analyse de la corrélation entre classement sportif\* et total des produits d'exploitation

\*Saison régulière  
----- droite de corrélation

Pour la saison 2014-2015, les coefficients de corrélation sont :

- Relation entre classement sportif et masse salariale : 0,57
- Relation entre classement sportif et total des produits d'exploitation : 0,57

Ces coefficients indiquent une corrélation relative entre le classement sportif d'une part et le total des produits d'exploitation ou le montant de la masse salariale d'autre part.



← La SIG STRASBOURG vainqueur de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB © BELLENGER / IS / LNB

### Risques sportifs et budgets sur les deux dernières saisons

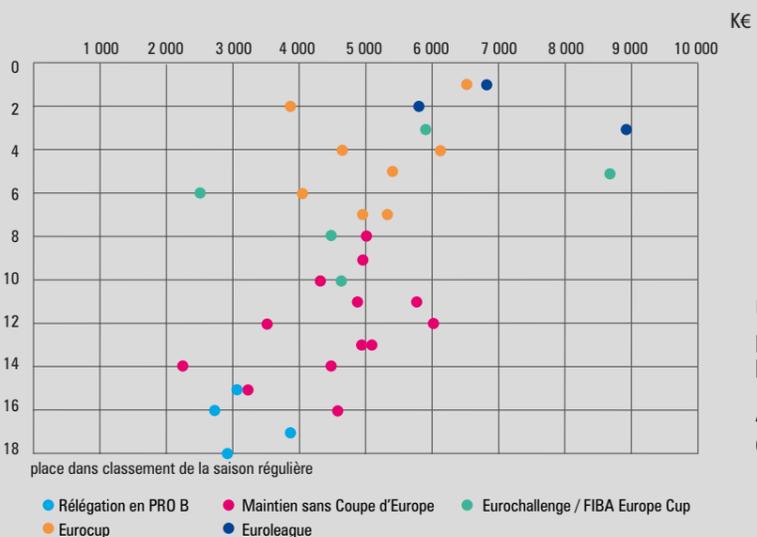
Ce graphique présente la relation entre le montant du budget des clubs de PRO A pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015 et leur classement sportif à l'issue de ces mêmes saisons :

- en abscisses se trouvent les niveaux de budget des clubs, en milliers d'euros ;
- en ordonnées figure le classement à l'issue de la saison régulière.

Le risque majeur d'une saison sportive pour un club demeure bien évidemment la relégation sportive.

L'absence de qualification en Coupes d'Europe peut constituer un risque important pour certains clubs. Toutefois, les clubs présentent généralement une première version de leur budget prévisionnel pour la saison suivante hors Coupe d'Europe à la DNCCG. Ce n'est que lorsque la qualification est acquise que le club sollicite auprès du Conseil Supérieur de Gestion une actualisation de son budget et donc une révision du montant de masse salariale accordé.

### Risques sportifs et budgets

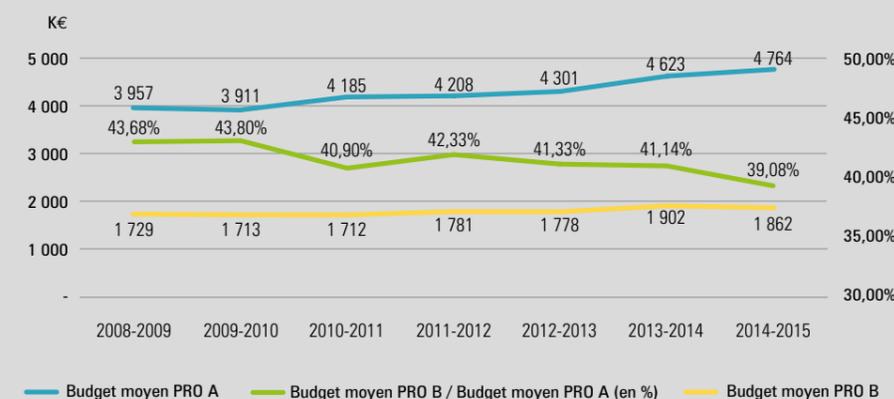


Un club s'est qualifié en Coupe d'Europe avec un plus petit budget que les 4 clubs relégués en PRO B sur les deux dernières saisons.

Aucune équipe avec un budget supérieur à 4 millions d'euros n'a été reléguée.

### Évolution de l'écart entre les budgets moyens de PRO A et de PRO B

Des écarts significatifs subsistent entre les budgets des clubs composant les deux divisions du Championnat professionnel. Un écart grandissant se constate entre les budgets moyens de la PRO A et de la PRO B : **la moyenne des produits d'exploitation de la PRO B représentait 39% de celle de la PRO A sur la saison 2014-2015**, contre plus de 43,5% sur les saisons 2008-2009 et 2009-2010.





## COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ DE LA PRO B

PRO B - (en milliers d'euros)	Réalisé 30 Juin 2015	%	Réalisé 30 Juin 2014	%	Évolution Globale	
Recettes de matchs	3 133	9%	4 028	12%	- 895	- 22%
Droits TV	557	2%	514	2%	43	8%
Sponsoring	16 177	48%	14 463	42%	1 714	12%
Subventions	11 325	34%	12 591	37%	- 1 266	- 10%
Reprise sur amortissement et transfert de charges	847	3%	1 151	3%	- 304	- 26%
Autres produits	1 480	4%	1 488	4%	- 8	- 1%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>33 519</b>	<b>100%</b>	<b>34 235</b>	<b>100%</b>	<b>- 716</b>	<b>- 2%</b>
Autres achats et charges externes	13 086	40%	14 389	42%	- 1 303	- 9%
Impôts et taxes	768	2%	965	3%	- 197	- 20%
Masse salariale	13 104	40%	12 880	37%	224	2%
Charges sociales	5 338	16%	5 431	16%	- 93	- 2%
Autres charges	210	1%	166	0%	44	27%
Dotations aux amortissements et provisions	323	1%	583	2%	- 260	- 45%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>32 829</b>	<b>100%</b>	<b>34 413</b>	<b>100%</b>	<b>- 1 584</b>	<b>- 5%</b>
Résultat d'exploitation	690		- 178		868	
Résultat financier	163		- 30		193	
Résultat exceptionnel	- 134		119		- 253	
- Impôts sur les bénéfices	- 10		14		- 24	
<b>Bénéfices ou pertes</b>	<b>729</b>		<b>- 102</b>		<b>831</b>	

À l'instar de la PRO A, l'évolution des comptes cumulés de la PRO B entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015 ne peut s'analyser sans prendre en compte les variations du périmètre de la division.

En effet, compte tenu du passage de la PRO A de 16 à 18 clubs, 4 clubs de PRO B ont validé leur accession à l'élite pour la saison 2014-2015, ayant pour conséquences :

- la montée en PRO B de trois clubs en provenance de NM1, contre deux habituellement ;
- le maintien en PRO B d'un club dont la descente sportive était actée.

### Des produits d'exploitation en légère baisse

La belle augmentation du sponsoring (+12%) sur la saison 2014-2015 n'a pas compensé la baisse importante des recettes de matchs (-22%) et le désengagement des collectivités dans le versement de subventions (-10% soit -1,2 million d'euros).

### Un effort important de réduction des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont diminué de manière plus significative que les produits d'exploitation, permettant ainsi à la PRO B, après 3 exercices ayant conduit à une perte d'exploitation, d'afficher un résultat d'exploitation globalement positif. Excep-

tion faite de la masse salariale qui augmente légèrement (+2%), les principaux postes de charges ont connu des diminutions très importantes. C'est notamment le cas du poste « autres achats et charges externes », en baisse de 9% (soit -1,3 million d'euros).

### Un résultat d'exploitation largement excédentaire

La PRO B poursuit la belle progression initiée sur la saison 2013-2014 et affiche cette année un résultat d'exploitation excédentaire de plus de 690 K€. Les résultats financiers et exceptionnels n'ont qu'un impact réduit sur le résultat net, ce qui permet d'atteindre un bénéfice de 729 K€.

↑ Moustapha DIARRA (BC SOUFFELWEYSHEIM) et Tim BLUE (ANTIBES SHARKS) à la lutte au rebond lors de la finale de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* PRO B © BELLENGER / IS / LNB

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET / ANGERS BC 49 / ANTIBES SHARKS / BOULAZAC BASKET DORDOGNE / ÉTOILE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ARDENNES / ASC DENAIN VOLTAIRE ALM ÉVREUX / HYÈRES-TOULON VAR BASKET / ESSM LE PORTEL / LILLE MÉTROPOLE BASKET CLUB / AS MONACO BASKET / HERMINE NANTES ATLANTIQUE / BC ORCHIES / POITIERS BASKET 86 / PROVENCE BASKET / CHORALE DE ROANNE / SAINT-QUENTIN BASKET-BALL / BC SOUFFELWEYSHEIM

# COMPTES ANNUELS PRO B





## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

### Répartition des produits d'exploitation

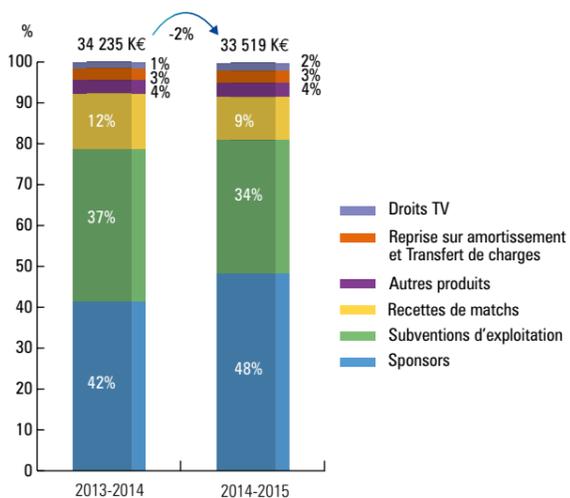
Les clubs de PRO B ont généré 33,5 millions d'euros de recettes d'exploitation, en baisse de 2% (716 milliers d'euros) par rapport à la saison précédente.

L'analyse effectuée la saison passée avait permis la mise en exergue d'une inversion de la tendance concernant les masses principales (sponsoring et subventions), le poids du sponsoring devenant plus important que celui des subventions.

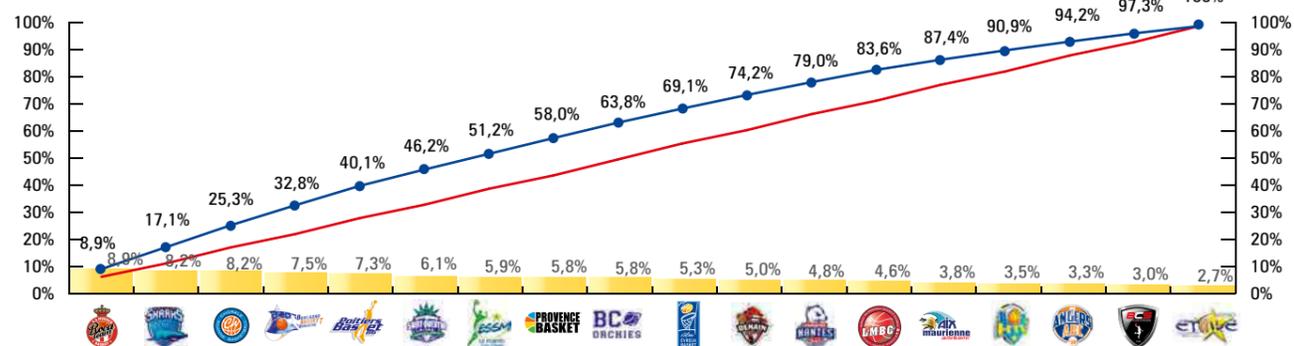
Cette progression s'est encore accentuée : le poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation a significativement augmenté, passant de 42% à 48%.

Le modèle économique de la PRO B est désormais moins dépendant de revenus sur lesquels les clubs n'ont que peu de maîtrise, notamment des subventions (poids de 34% au 30 juin 2015 contre 43% au 30 juin 2013).

### Évolution des produits d'exploitation



### Pourcentage cumulé des produits d'exploitation



Sur l'axe des abscisses, les équipes sont classées dans l'ordre décroissant des produits d'exploitation.

Sur l'axe des ordonnées se trouve le pourcentage cumulé des produits d'exploitation.

La ligne rouge représente le cas d'une répartition parfaitement égale des produits d'exploitation entre les clubs. Plus la courbe bleue est éloignée de cette ligne, plus les produits d'exploitation sont générés sur un petit nombre de clubs. À l'inverse, si les deux courbes sont proches, cela révèle une répartition plus homogène des produits d'exploitation.

Comme pour la PRO A, les produits d'exploitation sont générés de manière relativement homogène. Les 7 clubs aux plus hauts revenus représentent en effet plus de 50% du total.

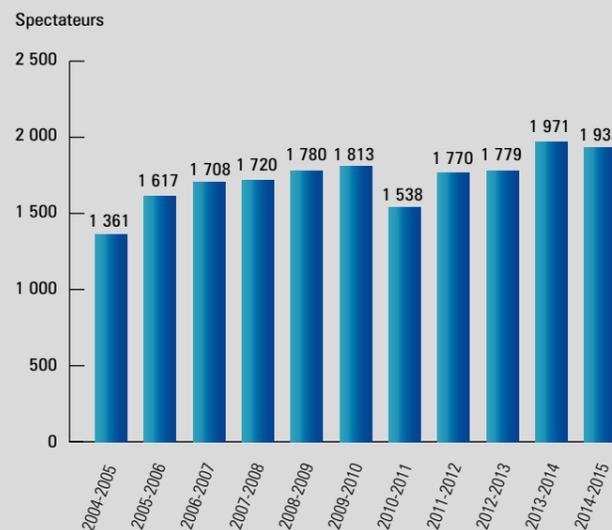
L'écart entre le club générant les revenus les plus importants (l'AS Monaco Basket avec 8,9%) et le club représentant la part la plus faible (l'Étoile de Charleville-Mézières Ardennes avec moins de 3%) reste toutefois conséquent.



↑ Philippe BEORCHIA, AS MONACO BASKET  
© Palais Princier de Monaco

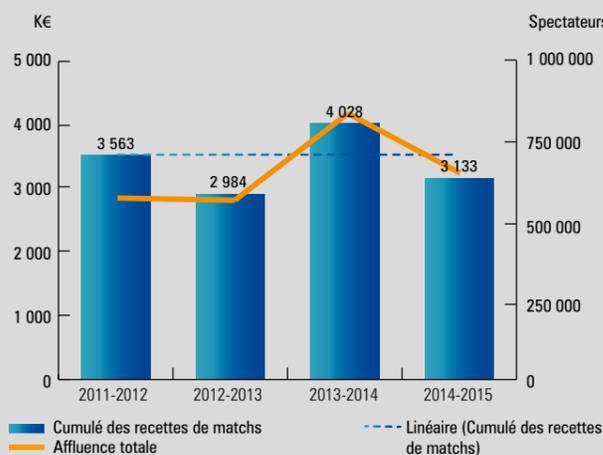
### Focus sur les recettes de matchs

#### Évolution de l'affluence moyenne par match (saison régulière)



La fréquentation des salles de PRO B a légèrement diminué cette saison (-2%) mais se stabilise aux alentours de 2 000 spectateurs en moyenne par match, confirmant la belle progression de plus de 40 % en 11 ans.

#### Évolution des recettes de matchs par rapport à la progression de la fréquentation des salles

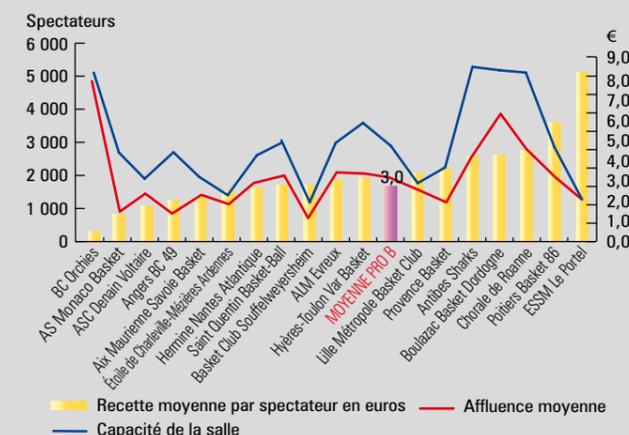


La saison 2013-2014 avait été marquée par une hausse significative de la fréquentation totale par rapport à la saison 2012-2013 (respectivement plus de 780 000 spectateurs et près de 545 000 spectateurs), expliquée en partie par l'augmentation du nombre de matchs consécutive à l'évolution de la formule de Championnat et l'instauration des poules géographiques (44 matchs sur la saison 2013-2014 contre 34 la saison précédente, hors playoffs).

Compte tenu de la nouvelle formule de compétition mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2014 (suppression des poules géographiques et retour à 34 matchs), l'affluence totale a diminué : les salles de PRO B ont accueilli 591 662 spectateurs sur la saison 2014-2015 (soit +8,6% par rapport à la saison 2012-2013 avec le même nombre de matchs).

Contrairement à la PRO A qui affiche une progression régulière située entre 9 et 11% par saison depuis 4 ans, le cumul des recettes de matchs (constituées des recettes billetterie incluant les achats de places des collectivités ainsi que des recettes annexes liées aux buvettes, boutiques et programmes de matchs) de la PRO B a diminué de 20% entre les deux dernières saisons.

#### Affluence et recette billetterie moyenne par spectateur



Méthodologie (affinée par rapport à la saison 2013-2014) :

- Recette moyenne par spectateur en euros : a été pris en compte le montant de billetterie généré par les clubs en Championnat (saison régulière et playoffs, abonnements inclus). Sont exclus du calcul la Coupe de France et les matchs amicaux éventuels, les achats de places par les collectivités ainsi que les produits annexes liés aux soirs de matchs (buvettes, boutiques et programmes de matchs notamment). Néanmoins, pour certains clubs, les abonnements commercialisés et comptabilisés au sein du poste « abonnements » peuvent inclure d'autres compétitions que le Championnat de France PRO B.
- Spectateurs : a été prise en compte l'affluence moyenne par club en Championnat, saison régulière et playoffs inclus.

Le niveau moyen de recettes billetterie par spectateur reste relativement bas (3 € en moyenne).

On note néanmoins une grande disparité entre les clubs : l'écart entre le club affichant la recette billetterie moyenne la plus faible (BC Orchies avec 0,5 €) et le club générant la plus importante (ESSM Le Portel avec 8 €) est en effet considérable.

### Focus sur le sponsoring

#### Évolution du poids du poste « sponsoring » dans le total des produits d'exploitation



\* Ce montant cumulé inclut 2,878 millions d'euros de mécénat valorisés au sein du poste « sponsoring » par le club AS Monaco Basket.

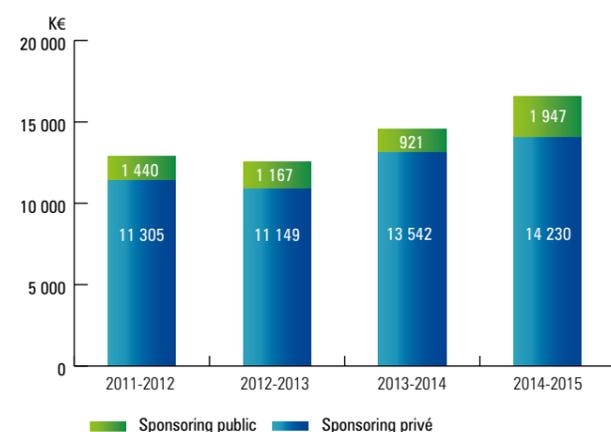
La PRO B poursuit sa belle progression sur le poste « *sponsoring* ».

Sur les 11 dernières saisons, le montant total du sponsoring sur la PRO B a presque été multiplié par 3, résultat notamment de la structuration de l'activité commerciale (professionnalisation des clubs, évolution de la structuration salariale et diversification des prestations).

Cette évolution a pour conséquence une augmentation considérable du poids du sponsoring dans le total des produits d'exploitation, passant de 28% à 48% en 11 ans. La progression s'est particulièrement accentuée depuis la saison 2012-2013 (+27% sur les 3 dernières saisons).

Au 30 juin 2015, près de la moitié des produits d'exploitation de la PRO B sont ainsi directement liés à l'effort commercial réalisé par les clubs.

### Évolution des produits sponsoring

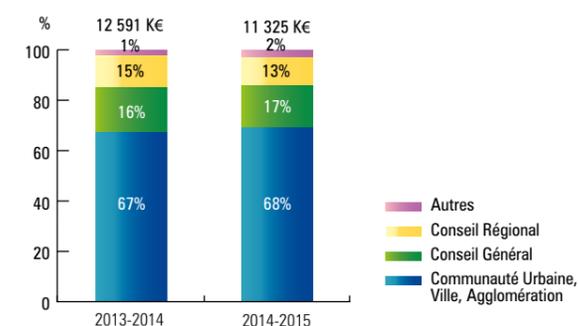


À l'inverse de la saison précédente, la progression du sponsoring entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015 (+12%) est principalement portée par le sponsoring public. Sur cette augmentation de 1,7 million d'euros, plus d'un million provient en effet du concours des collectivités territoriales (+111,5%).

En parallèle, la progression du sponsoring privé ralentit (augmentation de 5% cette saison, contre plus de 20% entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014), et le poste s'élève au 30 juin 2015 à plus de 14 millions d'euros.

### Focus sur les subventions d'exploitation

#### Évolution de la répartition des subventions d'exploitation



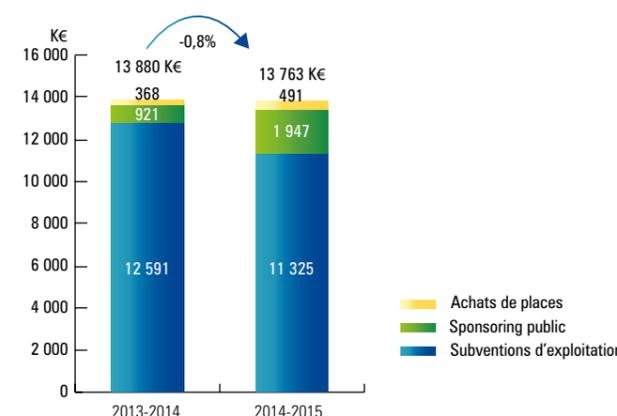
Contrairement à la PRO A, les collectivités ont confirmé leur désengagement en matière de subventions d'exploitation. Ainsi, à l'instar de la saison précédente, les versements de subventions ont diminué de plus de 1,2 million d'euros (soit environ -10%), passant ainsi à 11,3 millions d'euros pour la saison 2014-2015.

Contrairement à la saison précédente qui avait vu certains contributeurs accroître leur soutien financier (Conseils Généraux et Régionaux notamment), la baisse cumulée est portée cette saison par chaque échelon :

- Local (Ville, Communauté Urbaine, Agglomération) : -9% ;
- Départemental : -4% ;
- Régional : -23%.

Comme pour la PRO A, nous raisonnerons plus globalement sur l'aide publique en intégrant les subventions, le sponsoring public, et l'achat de places par les collectivités.

### Évolution de l'aide des collectivités



Globalement, le soutien financier des collectivités reste stable d'une saison à l'autre (légère baisse de 0,8%). En effet, la diminution du versement des subventions a été compensée par une progression importante du sponsoring public (+1 million d'euros) et une augmentation des achats de places (+123 K€).

Malgré une diminution de la part des collectivités, les contributions publiques demeurent incontournables dans la structure budgétaire des clubs, représentant ainsi toujours plus du tiers des produits d'exploitation de la PRO B.

### Focus sur les autres produits

Les « *autres produits* » représentent 4% du total des produits d'exploitation pour la saison 2014-2015 (identique à la proportion de la saison précédente).

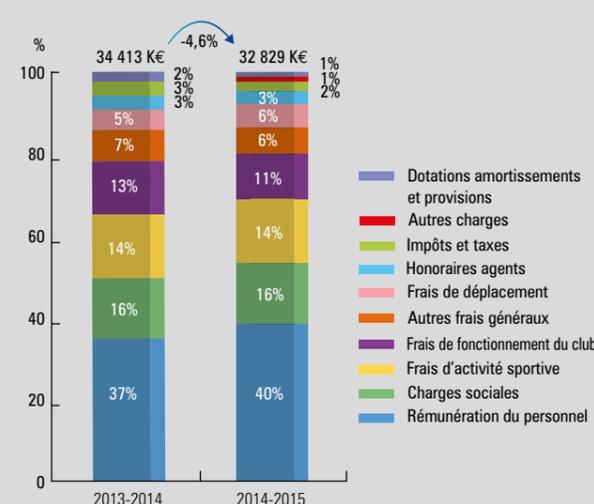
Ces produits concernent principalement 5 clubs, qui représentent près de 64% du montant cumulé. Les clubs comptabilisent en autres produits : les indemnités journalières de la Sécurité Sociale et montants perçus de la part des assurances complémentaires dans le cadre de blessures de joueurs, les reversements financiers de la LNB suite à l'octroi des Labels, les indemnités de formation et mutation, le mécénat...



## LES CHARGES D'EXPLOITATION

### Répartition des charges d'exploitation

#### Évolution des charges d'exploitation



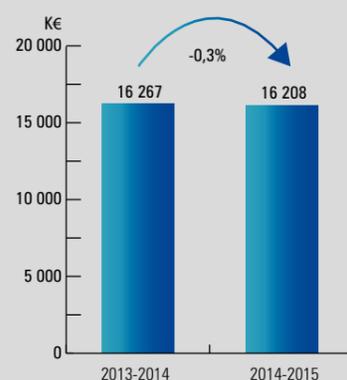
En cumulé sur l'ensemble des clubs de PRO B, les charges d'exploitation ont été mieux maîtrisées puisque le total a baissé de 1,6 million d'euros (soit -5%) par rapport à la saison 2013-2014, après deux saisons consécutives de progression (près de 3% sur 2012-2013 et légèrement plus de 3% sur 2013-2014).

Concernant la structure des charges, le poids de la masse salariale poursuit sa progression, passant de 37 à 40% au 30 juin 2015. Notons néanmoins qu'en valeur, le poste « *rémunération du personnel* » est resté relativement stable entre les deux saisons (+224 K€, soit +1,7%).

Ainsi, l'évolution du poids de la masse salariale s'explique principalement par le recul de la part des postes « *frais de fonctionnement du club* » (près d'un million d'euros, soit -22%) et « *autres frais généraux* » (diminution de plus de 500 K€, soit -20%).

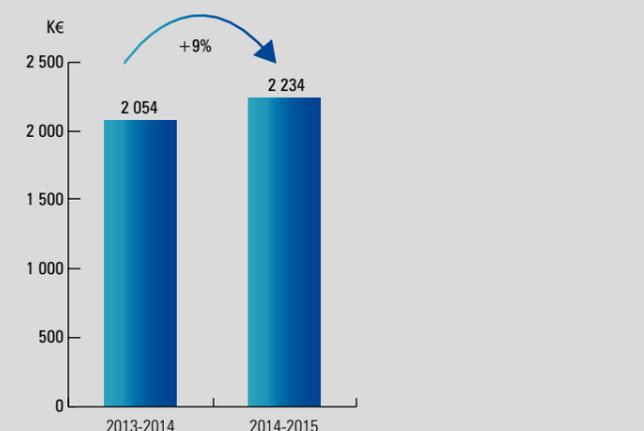
### Focus sur les salaires et charges sociales

#### Évolution de la masse salariale des joueurs et entraîneurs



Alors qu'une progression de 8% a été constatée sur la PRO A, la masse salariale allouée aux joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle des clubs de PRO B est restée quasiment stable, avec une très légère baisse (-0,3%) par rapport à la saison précédente.

#### Évolution de la masse salariale « administratifs »



La masse salariale dédiée au personnel administratif a augmenté dans une plus grande mesure (+9%, soit +180 K€ entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015). Dans le même temps, une croissance de 5% en PRO A représentait près de 1,3 million d'euros.

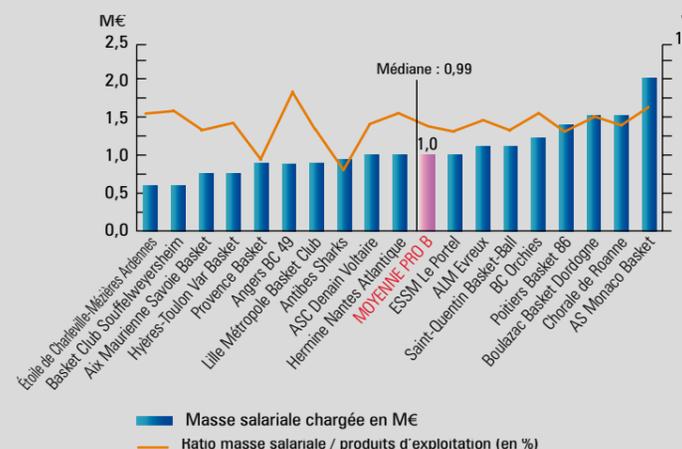
Les disparités en matière de structuration et d'effectifs sont en revanche encore plus marquées en PRO B qu'au sein de l'élite du basket français. Alors que la masse salariale « *administratifs* » (hors charges sociales) moyenne sur la PRO B approche les 90 K€, la médiane s'élève à 66 K€. Six clubs représentent en effet 65% de la masse salariale administrative.

À l'instar de la PRO A, il peut s'agir pour certains clubs de choix organisationnels (recours à une régie commerciale ou marketing externe, externalisation plus ou moins importante d'autres domaines fonctionnels, tel le suivi comptable et financier).

Il s'agit pour d'autres d'un véritable manque de structuration salariale, réel obstacle à leur développement. Quelques clubs ne comptent dans leur effectif qu'un seul salarié (voire 0 dans un cas) au sein de leur effectif administratif : la gestion est alors entièrement sous-traitée ou assurée par des bénévoles.

La masse salariale totale des clubs présente des disparités significatives :

#### Masse salariale « sportif » et « administratif » par club



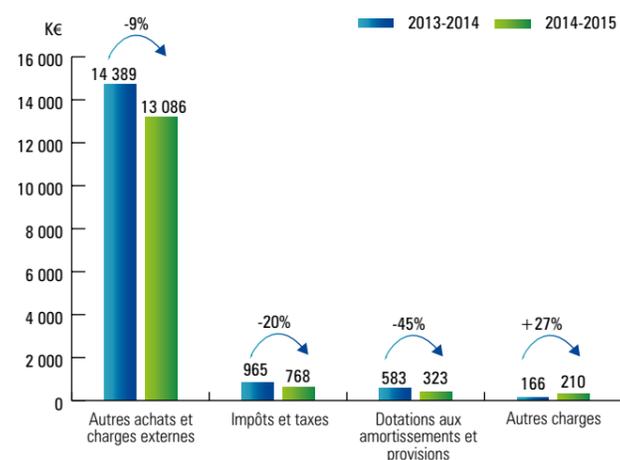
En effet :

- La moyenne s'établit aux alentours de 1 million d'euros ; elle est très proche de la médiane (990 K€).
- L'amplitude entre la masse salariale la plus faible (Étoile de Charleville-Mézières Ardennes) et la plus forte (AS Monaco Basket) est de 1,4 million d'euros, soit un rapport de 1 à 3,4.
- 3 clubs disposent d'une masse salariale de plus de 1,5 million d'euros (charges sociales comprises), dont l'AS Monaco Basket avec une masse salariale proche de 2 millions d'euros (soit plus élevée que certains clubs de PRO A, où la moyenne s'établit à 2,5 millions d'euros).

En outre, la part de la masse salariale dans le total des produits d'exploitation est très inégale selon les clubs (compris entre 32% pour les Sharks d'Antibes et 73% pour le club Angers BC 49).

## Focus sur les autres charges d'exploitation

### Évolution des autres charges d'exploitation



Les autres charges d'exploitation pèsent 44% du total des charges pour la saison 2014-2015 contre 47% la saison précédente. Alors qu'une augmentation de 6% avait été constatée entre les saisons 2012-2013 et 2013-2014, ce poste est en diminution de près de 11%.

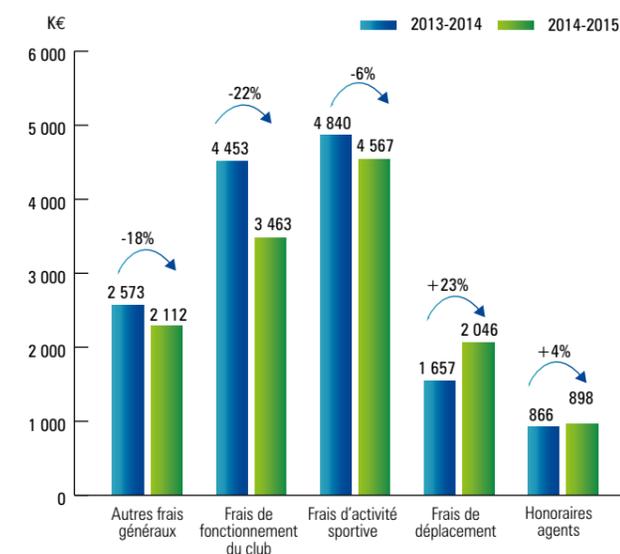
Les postes principaux, « autres achats et charges externes », « impôts et taxes » et « dotations aux amortissements et provisions », sont en diminution.

Notamment :

- Le poste « autres achats et charges externes », qui représente plus de 90% des autres charges d'exploitation (c'est-à-dire hors masse salariale chargée), est en retrait de 9%.
- À l'instar de la PRO A, la diminution de 20% du poste « impôts et taxes » s'explique notamment par la suppression de la taxe sur les spectacles au 1er janvier 2015 et de l'instauration d'une TVA à taux réduit sur la billetterie des manifestations sportives.

Les « autres achats et charges externes » se décomposent ainsi :

### Évolution des « autres achats et charges externes »



La diminution du poste « autres achats et charges externes » s'explique essentiellement par :

- l'évolution du poste « frais de fonctionnement du club », qui représente plus d'un quart du total et qui baisse de 22 % (soit 1 million d'euros) ;
- le poste « autres frais généraux », correspondant à 16% du total et en diminution également (-18%, soit 500 K€) ;
- le poste « frais d'activité sportive » (35% du total), en baisse de 5,6%.

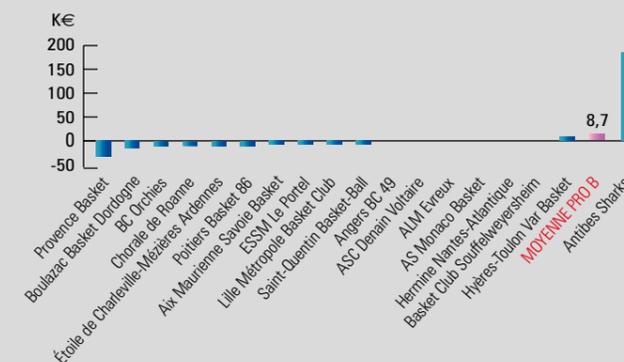
**À noter :** le poste « frais d'activité sportive » comprend principalement les honoraires autres que les honoraires agents (comptable, expert-comptable, commissaire aux comptes, cabinet d'avocat, scouting...) et les frais de location de salle.

Cédric HEITZ et Lemyk YAROSLAV, ÉTOILE CHARLEVILLE MEZIERES-ARDENNES © David HENROT ↓



## RÉSULTATS FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

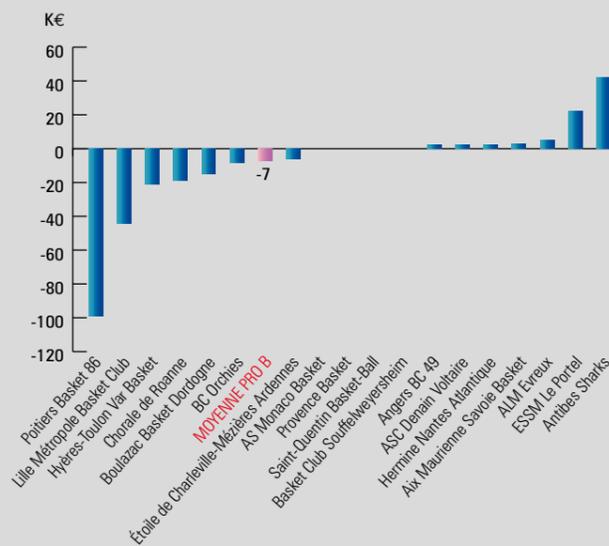
### Résultat financier 2014-2015



Pour la majorité des clubs, le résultat financier n'affecte peu ou pas le résultat net. Le résultat financier moyen d'un club de PRO B sur la saison 2014-2015 s'élève à +8 K€. Seul le club Antibes Sharks affiche un résultat financier largement positif (+196 K€).

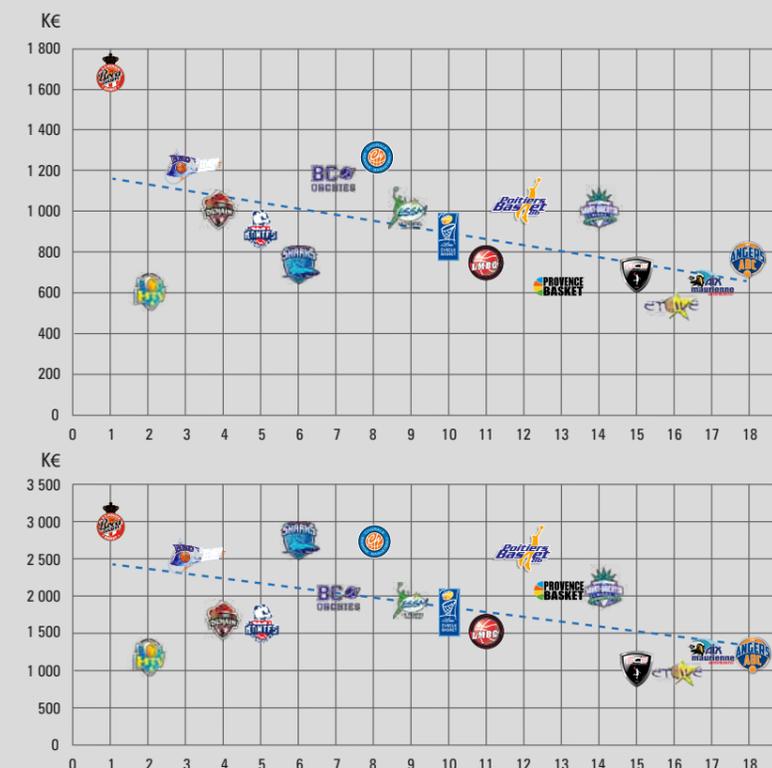
Comme en PRO A, les charges financières concernent essentiellement les dépassements de découverts ou des intérêts d'emprunt permettant de couvrir le besoin de trésorerie ; elles sont par conséquent presque toujours liées à l'exploitation (découverts et concours bancaires, dettes fournisseurs, personnel, organismes sociaux, dettes fiscales et sociales...).

### Résultat exceptionnel 2014-2015



Le résultat exceptionnel de la PRO B présente un caractère très disparate : la médiane se situe aux alentours de 0 ; 7 clubs affichent un résultat exceptionnel positif et 7 clubs un résultat négatif. Les charges exceptionnelles sont souvent liées à des redressements fiscaux ou sociaux, des litiges prudhommaux, ou des indemnités versées dans le cadre de ruptures de contrat de travail avec accord des parties. Dans certains cas, l'impact peut être très significatif, parfois susceptible de mettre en péril la pérennité du club.

## CORRÉLATION ENTRE RÉSULTATS SPORTIFS ET GESTION FINANCIÈRE



### Analyse de la corrélation entre classement sportif\* et masse salariale sportive

### Analyse de la corrélation entre classement sportif\* et total des produits d'exploitation

\* Saison régulière  
- - - droite de corrélation

- Pour la saison 2014-2015, les coefficients de corrélation sont :
- Relation entre classement sportif et masse salariale : 0,56
  - Relation entre classement sportif et total des produits d'exploitation : 0,53

Comme pour la PRO A, on note un degré de corrélation relativement proche entre le classement sportif d'une part et le total des produits d'exploitation ou le montant de la masse salariale d'autre part.

# FOCUS SUR LES BUDGETS DES CLUBS POUR LA SAISON 2015-2016

Les budgets sont ceux présentés à la Commission de Contrôle de Gestion le 15 septembre 2015.

Les masses salariales exprimées sont celles accordées par le Conseil Supérieur de Gestion, actualisées au 24 septembre 2015 (réunion plénière du Conseil Supérieur de Gestion faisant suite à la réception des comptes clôturés et budgets actualisés). Ces montants ne tiennent pas compte du dépassement autorisé pour les clubs engagés sans réserve.

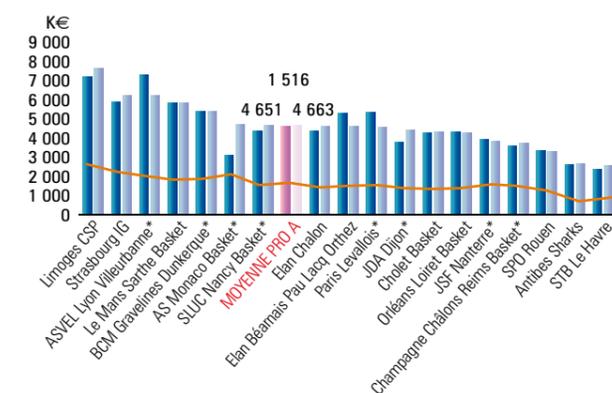
Les masses salariales incluent les salaires bruts et les avantages en nature.

Sont concernés par la masse salariale :

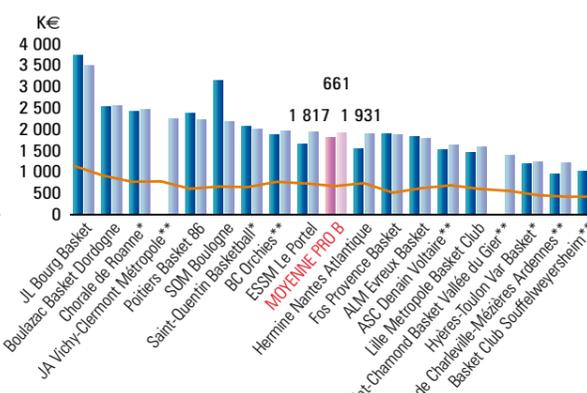
- les entraîneurs principaux et assistants de l'équipe professionnelle ;
- les joueurs professionnels ;
- les éventuels joueurs aspirants et stagiaires dans le cas où la structure professionnelle porte le Centre de Formation.

Les montants des budgets et des masses salariales de la saison 2014-2015 sont ceux publiés à la même date. Il s'agit bien de montants prévisionnels, étant entendu que ces données ont évolué en cours de saison.

## Budgets et masses salariales de PRO A pour la saison 2015-2016



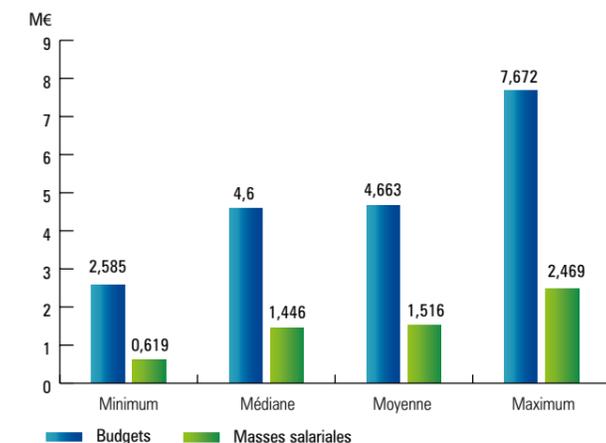
## Budgets et masses salariales de PRO B pour la saison 2015-2016



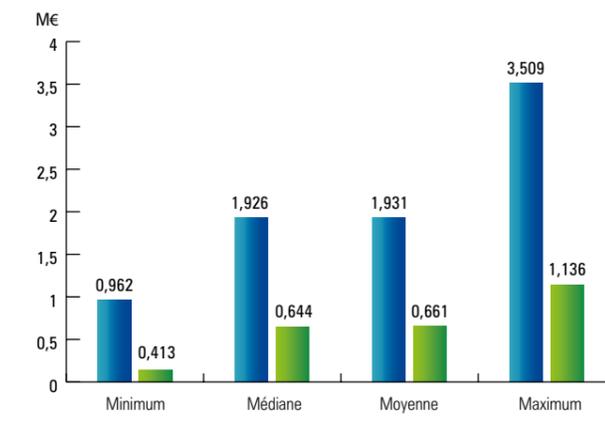
■ Budget 2014-2015  
■ Budget 2015-2016  
— Masse salariale 2015-2016

\* Le centre de formation agréé n'est pas porté par la structure professionnelle du club  
\*\* Le club ne dispose pas d'un centre de formation agréé

## Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO A pour la saison 2015-2016



## Budgets et masses salariales moyens et médians de PRO B pour la saison 2015-2016



# À PROPOS DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKET

La Ligue Nationale de Basket, créée en 1987, organise et gère les Championnats Professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball.

## DEUX CHAMPIONNATS :

- La PRO A : 18 clubs se disputaient en 2014-2015 le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs se terminant par des demi-finales et les Finales LNB en 5 manches ;
  - La PRO B : 18 clubs se disputaient en 2014-2015 le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et des playoffs d'accession se terminant par une finale en 3 manches ;
- 2014-2015, c'était aussi la 1ère édition de la Leaders Cup PRO B organisée autour d'une phase de groupes, quarts de finale et demi-finales, puis une finale en levée de rideau du dernier match de la Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB PRO A.

## DES ÉVÈNEMENTS :

- Le Match des Champions pour lancer la saison (Nicolas Batum LNB Show en 2014-2015) ;
- Le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs joueurs étrangers et une sélection des meilleurs joueurs français évoluant dans les Championnats LNB ;
- La Disneyland® Paris Leaders Cup\* LNB, tournoi à élimination directe où s'affrontent les huit premiers du classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière ;
- Les Finales LNB, où les deux finalistes se retrouvent durant quinze jours dans une ambiance électrique dans un format 2-2-1 (deux rencontres chez le mieux classé à la fin de la saison régulière, deux rencontres chez le moins bien classé et l'épilogue éventuel chez le mieux classé).

## LA FORMATION :

- La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, « *le Trophée du Futur* », est disputé en fin de saison.
- Le Camp LNB, destiné aux jeunes joueurs issus des Centres de Formation et dont la 2ème édition s'est déroulée en juin 2015 à l'INSEP, s'impose désormais comme un évènement incontournable pour la formation française !





↓ Le LIMOGES CSP Champion de France 2015  
© IS / LNB



↑ L'AS MONACO BASKET, Champion de France PRO B 2015  
© Palais Princier de Monaco

# DIRECTION NATIONALE DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE GESTION



117 rue du Château des Rentiers / 75013 PARIS

Contrôleur de gestion : Marie Dvorsak - 01 53 94 27 58

co-réalisé par Abington et la Ligue Nationale de Basket en décembre 2015